

Etudiants Internationaux

Préparez votre séjour à Lyon

2005/2006



Rhône-Alpes



SOMMAIRE

I- Avant-propos	4
II- Pourquoi choisir Lyon et sa région ?	5
III- Réussir votre projet : les principales étapes	6
IV- Du projet à la réalité	7
Etape 1 : Choisir sa formation	7
1.1 : Comprendre le système d'enseignement supérieur en France	7
1.1.1 : Les catégories d'établissements	7
1.1.2 : Les principes d'admission	7
1.1.3 : L'alternance	7
1.1.4 : Les diplômes	7
1.1.5 : La langue	7
1.1.6 : Le coût	7
1.1.7 : L'année universitaire	7
1.1.8 : La réforme	7
1.2 : Faire reconnaître ses diplômes	8
1.3 : Choisir sa formation à Lyon	9
1.3.1 : Formations proposées par les établissements de l'Université de Lyon	9
1.3.2 : Formations proposées par d'autres établissements	10
1.3.3 : Rechercher une formation précise	11
1.3.4 : Les offres spécifiques pour étudiants étrangers et les programmes en anglais	11
1.3.5 : Cours de Français	12
1.3.6 : Diplômes de langue française et tests de niveau	13
1.4 : Faire de la recherche à Lyon	14
Etape 2 : Prévoir un budget	15
2.1 : Evaluer le coût d'une année universitaire	15
2.2 : Financer son séjour	16
2.2.1 : Les bourses d'études	16
2.2.2 : Les jobs	16
2.2.3 : Les aides au logement	17
2.2.4 : Les prêts bancaires	17
Etape 3 : Postuler à une formation	18
3.1 : Admission en parcours de Licence d'université pour les ressortissants hors EEE	18
3.2 : Admission en parcours de Licence d'université pour les ressortissants de l'EEE	18
3.3 : Admission en Master et en Doctorat	19
3.4 : Admission en section de Technicien Supérieur (STS)	19
3.5 : Admission en Institut Universitaire de Technologie (IUT)	19
3.6 : Admission en Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles (CPGE)	19
3.7 : Admission en école d'ingénieur	20
3.8 : Admission en formation spécialisée (Arts, architecture, commerce et gestion, para-médical, social, sports..)	20
3.9 : Une alternative : l'enseignement à distance	20
Etape 4 : Trouver un logement	21
4.1 : Les bonnes stratégies !	21
4.2 : Les adresses utiles	21
4.3 : Les choses importantes à savoir	21
4.4 : Les différents types de logements	22
4.5 : Quelques pistes :	24
4.5.1 : Pour un séjour de courte durée	24
4.5.2 : Pour un logement temporaire, à votre arrivée à Lyon	24
4.6 : Les plans débrouille	24
4.7 : Le petit lexique du logement	24
Etape 5 : Préparer son départ et son arrivée à Lyon	26
5.1 : Détails pratiques et utiles (téléphone, localisation...)	26
5.2 : Le passeport	26
5.3 : Le visa	26
5.4 : La santé	26
5.5 : Les assurances	27
5.6 : La banque	28
5.7 : Le permis de conduire	28
5.8 : L'avion et le train	28
5.9 : Les documents à emporter	28
Plan de localisation des établissements de l'Université de Lyon	29
Plan des transports en commun de l'agglomération lyonnaise (TCL)	30

AVANT-PROPOS

Vous êtes de plus en plus nombreux, chaque année, originaires de diverses régions du monde, à envisager de commencer ou de poursuivre vos études supérieures à Lyon.

Suivre une formation loin de son pays d'origine, dans une langue étrangère, hors de tout programme d'échange sécurisant, est une expérience difficile mais enrichissante. Un tel projet se pense et se construit.

Afin de vous aider à le réaliser, nous avons rassemblé dans ce guide toutes les informations et les conseils qui vous seront nécessaires et utiles.

Ce document a été réalisé par l'Université de Lyon (PUL), notamment son Centre d'Information Internationale (CII) en partenariat avec le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS) Lyon Saint-Etienne.

Le PUL : Le Pôle Universitaire de Lyon est la structure administrative de l'Université de Lyon. C'est un groupement d'intérêt public qui fédère 15 établissements d'enseignement supérieur de Lyon, publics et privés. Avec 96000 étudiants, il représente plus de 95 % de l'enseignement supérieur lyonnais.

Il a pour mission d'améliorer l'attractivité de Lyon et son rayonnement auprès des étudiants et des chercheurs internationaux. Il participe à la promotion des formations supérieures, à l'accueil des étudiants et des chercheurs étrangers ainsi qu'à l'amélioration de la vie étudiante.

Près de 12500 étudiants étrangers ont été accueillis dans les établissements du PUL au cours de l'année universitaire 2003-2004

www.universite-lyon.fr

Le CII : le Centre d'Information Internationale est un service du PUL et du rectorat de LYON. Ouvert à tout public et gratuit, il a deux missions essentielles :

- conseiller et informer toute personne de l'académie de Lyon dans la construction de son projet de mobilité à l'étranger, hors programme d'échange
- conseiller et informer les étudiants étrangers inscrits dans un établissement lyonnais hors programme d'échange pour : mieux se repérer dans le système éducatif français, suivre des cours de langues, satisfaire aux formalités administratives, résoudre des problèmes de la vie pratique...

Le CROUS : Le Centre régional des Œuvres Universitaires et Scolaires, établissement public de l'Etat, a pour mission de favoriser les conditions de vie et de travail des étudiants ou élèves des établissements d'enseignement supérieur de l'académie de Lyon.

Il a en charge la restauration étudiante, loge environ 7000 étudiants choisis sur critères sociaux et gère environ 30 000 bourses d'enseignement supérieur. Il finance des activités culturelles en aidant des projets étudiants et en participant à l'animation des campus. Il propose des emplois temporaires et des logements en ville. Des assistantes sociales aident les étudiants à résoudre leurs problèmes matériels. Le CROUS assure également l'accueil des étudiants étrangers et plus particulièrement les boursiers du gouvernement français, de certains gouvernements étrangers et de différents organismes internationaux dont il a la charge.

www.crous-lyon.fr

Remerciements

Ce document a été édité et publié avec le soutien de la Région Rhône-Alpes.

L'Université de Lyon et le CROUS

Si vous avez besoin d'informations complémentaires ou si vous souhaitez nous faire part de vos remarques, écrivez-nous à :

cii@universite-lyon.fr

POURQUOI CHOISIR LYON ET SA REGION ?

Une grande ville universitaire

Lyon est, avec 115 000 étudiants, dont 10% d'étudiants étrangers, la première ville universitaire de France après Paris. Une trentaine d'établissements proposent un très large choix de formations supérieures. Le secteur de la recherche est très actif : 10 000 chercheurs et enseignants-chercheurs travaillent dans 510 laboratoires publics et privés.

Une ville d'histoire et de culture

Le site historique de Lyon possède un patrimoine architectural et urbain exceptionnel qui lui a valu d'être inscrit au Patrimoine Mondial par l'UNESCO en 1998.

Lyon possède un Opéra et un Orchestre symphonique national, un Centre National d'Art Contemporain, une Maison de la Danse, un Institut du Cinéma Lumière en hommage au 1^{er} film de l'histoire du cinéma réalisé à Lyon et de nombreux lieux de création artistique.

L'offre est foisonnante dans tous les domaines, cinéma, théâtre, musique, danse, musées, cafés à thème, grandes conférences des universités. De grands événements ponctuent la vie culturelle : Biennale de la danse, Biennale d'art contemporain, Fête de la Science, Nuits de Fourvière... Chaque année, le 8 décembre, la ville s'illumine pour la fête des Lumières.

Une région ouverte et dynamique

La Région Rhône-Alpes est le deuxième pôle économique de France et se situe dans le peloton de tête des grandes régions économiques européennes. Elle est aussi peuplée que le Danemark ou la Finlande. Par sa taille, elle peut être comparée aux régions allemandes les plus grandes. Elle est frontalière avec la Suisse et l'Italie.

Du fait de la diversité des influences climatiques et des ensembles naturels, Rhône-Alpes abrite un patrimoine naturel remarquable et protégé. Les parcs naturels représentent 10 % de son territoire.

Sa vitalité se fonde sur un très large éventail d'activités agricoles, industrielles (secteurs de la mécanique, pharmacie, santé, chimie, textile, informatique...) et tertiaires. Le secteur des hautes technologies, conforté par la recherche et l'enseignement supérieur, et celui du tourisme, d'hiver comme d'été, sont particulièrement dynamiques. La Région Rhône-Alpes mène une politique très active à l'international, et, à ce titre, s'investit dans de nombreux programmes de coopération avec diverses régions européennes et du monde. Elle soutient le développement international des établissements d'enseignement et la mobilité de leurs étudiants.

Lyon est, par le train, à 2h de Paris et de la mer Méditerranée, à 1h30 des Alpes, à 2h de la Suisse (Genève) et à 4h de l'Italie (Turin).

Quelques chiffres :

Population :

Lyon	450 000 habitants
Communauté urbaine de Lyon	1 200 000 habitants
Région Rhône-Alpes	5 700 000 habitants

Universités en Rhône-Alpes :

Pôle Universitaire de Lyon	96 000 étudiants
Grenoble Universités	48 000 étudiants
Université de Savoie	12 000 étudiants
Université Jean Monnet de St Etienne	12 800 étudiants

Pour en savoir plus :

Sur Lyon :

- www.mairie-lyon.fr, site de la mairie de Lyon (*versions anglaise et espagnole*)
- <http://www.lyon-france.com/> site de l'office de tourisme (*version anglaise*)
- www.grandlyon.com site de la communauté urbaine : des images et des cartes

Sur la région :

- www.cr-rhone-alpes.fr, site de la Région Rhône-Alpes
- www.franceway.com/regions/rhonealp/ (carte, tourisme, logement, infos pratiques) (*version anglaise*)
- www.rhone-en-decouverte.com (nature, sports, gastronomie, culture)

REUSSIR VOTRE PROJET

Avant de songer à partir, quatre questions essentielles à vous poser :

- Suis-je capable de suivre des cours en français ?
- Puis-je disposer d'au moins 4500 € pour vivre une année à Lyon ?
- Ai-je suffisamment de temps devant moi (environ un an) pour accomplir les différentes démarches ?
- Quelle sera, dans mon cursus et dans mon pays, la valeur ajoutée de la formation que je vais suivre ?

LES PRINCIPALES ETAPES

- 1- **Tout d'abord, et avant tout, faire un choix de formation qui soit en adéquation avec votre projet d'orientation et avec votre niveau de compétences (diplômes, niveau d'études, niveau de français). Il va falloir :**
 - comprendre le système de formation en France
 - connaître les conditions d'accès générales et particulières
 - faire plusieurs choix et examiner vos chances d'être accepté
 - envisager, si besoin, de prendre des cours de français durant l'année qui précède le départ, dans votre pays ou à Lyon même
- 2- **Ensuite, envisager la question du coût et des ressources financières :**
 - quel est le coût de la formation choisie ?
 - quel budget prévoir pour vivre à Lyon ?
 - de quelles ressources financières pouvez-vous disposer (bourses, aides, prêts, jobs...)?
- 3- **Puis, vous informer sur les démarches de candidature à accomplir et à quel moment :**
 - dossiers de demandes d'inscriptions, de demandes de bourses.
- 4- **Enfin, si votre projet aboutit, préparer votre départ et votre arrivée à Lyon :**
 - avoir un passeport, obtenir le visa, être assuré, réserver son billet d'avion ou de train, trouver un logement, pouvoir disposer d'argent sur place, rassembler des documents administratifs utiles.

Attention ! si vous n'êtes pas boursier du gouvernement français ou en programme d'échanges, vous serez considéré comme n'importe quel étudiant français s'inscrivant à l'université, et vous devrez vous débrouiller seul pour trouver un logement et faire vos premiers pas dans la vie universitaire. Or, trouver un logement étudiant à Lyon n'est pas chose facile, encore moins à distance.

Sachez aussi que les conditions d'inscription et les formalités administratives varient selon que vous êtes ressortissant d'un pays de l'Espace Economique Européen ou non.

Espace Economique européen (EEE) : les 25 pays de l'Union européenne + Islande, Liechtenstein, Norvège

Calendrier

Choisir une formation en adéquation avec votre projet et vos compétences	Plus d'un an à l'avance
Envisager la question du coût et des ressources financières	Un an à l'avance
Commencer les démarches administratives pour s'inscrire	A partir de décembre pour les ressortissants hors EEE, candidats à une admission en 1 ^{ère} ou 2 ^{ème} année de Licence A partir de décembre pour certains concours d'accès à des écoles particulières A partir de janvier pour les sections de l'enseignement technique court et pour les 2 nd cycles d'écoles d'ingénieurs et de commerce A partir de mars pour les ressortissants EEE candidats à une admission en parcours de Licence A partir de mars pour une admission en Master et en Doctorat
Prévoir les modalités pratiques de votre venue à Lyon	A partir de la réception, entre mai et juillet, de la décision positive de l'école ou de l'université

DU PROJET A LA REALITE

1- CHOISIR SA FORMATION

1.1- Comprendre le système d'enseignement supérieur en France :

1.1.1 : Les catégories d'établissements :

L'enseignement supérieur français se déroule dans plusieurs types d'établissements, qui peuvent être publics ou privés :

- Les universités
- Les Grandes Ecoles et autres écoles d'enseignement supérieur spécialisées
- Les établissements d'enseignement supérieur technique pour formations courtes à vocation professionnelle : sections BTS (Brevet de Technicien Supérieur) en lycée et IUT (Institut Universitaire de Technologie) au sein des Universités

Si la majorité des formations relèvent du Ministère de l'Education Nationale, certaines, plus spécialisées, dépendent d'autres ministères : Agriculture, Santé, Défense, Culture, Equipement.

Pour plus d'informations :

www.onisep.fr , rubrique « Etudier en France » (*versions anglaise et espagnoles*)

www.egide.asso.fr (*version anglaise*)

www.edufrance.fr (nombreuses versions linguistiques)

1.1.2 : Les principes d'admission :

L'obtention du baccalauréat français, à l'issue des études secondaires, donne accès de droit à l'enseignement supérieur, c'est à dire aux universités publiques ; une sélection intervient cependant après une à deux années d'études.

Certaines filières, dont les formations techniques courtes, les formations d'ingénieur, les Grandes Ecoles et les Ecoles spécialisées, font une sélection supplémentaire à l'entrée (concours, dossier, entretien..).

1.1.3 : L'alternance :

Certains établissements, plus particulièrement dans l'enseignement technique court, proposent leurs formations en alternance, c'est à dire combinant une formation pratique en entreprise et une formation académique en école. Dans ce cas, l'étudiant est sous contrat de travail salarié (dit contrat d'apprentissage ou contrat de qualification) avec l'entreprise formatrice. Ces contrats étant aidés par l'Etat, ils ne sont pas autorisés pour les étrangers (sauf si le jeune, son père ou sa mère a travaillé au moins 2 années en France).

1.1.4 : Les diplômes :

Les établissements publics ainsi que les établissements privés sous contrat avec l'Etat délivrent des diplômes d'Etat reconnus nationalement par l'ensemble des établissements d'enseignement et par les professions. (Voir schéma ci-dessous).

Il existe cependant des diplômes d'université (DU) ainsi que des diplômes d'écoles, qui n'ont pas de valeur nationale.

1.1.5 : La langue :

La langue utilisée dans l'enseignement, à quelques exceptions près, est le français.

1.1.6 : Le coût :

Le coût des formations varie selon le niveau d'étude, le type d'établissement et son statut public ou privé.

L'enseignement public est largement financé par l'Etat, et les coûts supportés par les étudiants sont faibles (voir chapitre « Prévoir un budget »).

1.1.7 : L'année universitaire :

L'année universitaire commence en septembre/octobre et se termine en mai/juin. Les dates sont différentes d'un établissement à l'autre et selon le cycle d'études.

L'année est ponctuée de périodes de congés pendant lesquelles il n'y a pas de cours (dates non encore disponibles) :

Noël : 2 semaines (fin décembre/début janvier)

Hiver : 1 semaine (en février)

Printemps : 1 ou 2 semaines (en mars/avril)

Jours fériés :

1^{er} novembre (Fête de Toussaint) ; 11 novembre (Armistice 1918) ; 25 décembre (Noël)

1^{er} janvier (Nouvel An) ; 17 avril 2006 (Pâques) ; 1^{er} mai (Fête du travail) ; 8 mai (Victoire 1945)

25 mai 2006 (Ascension) ; 14 juillet (Fête Nationale) ; 15 août (Assomption)

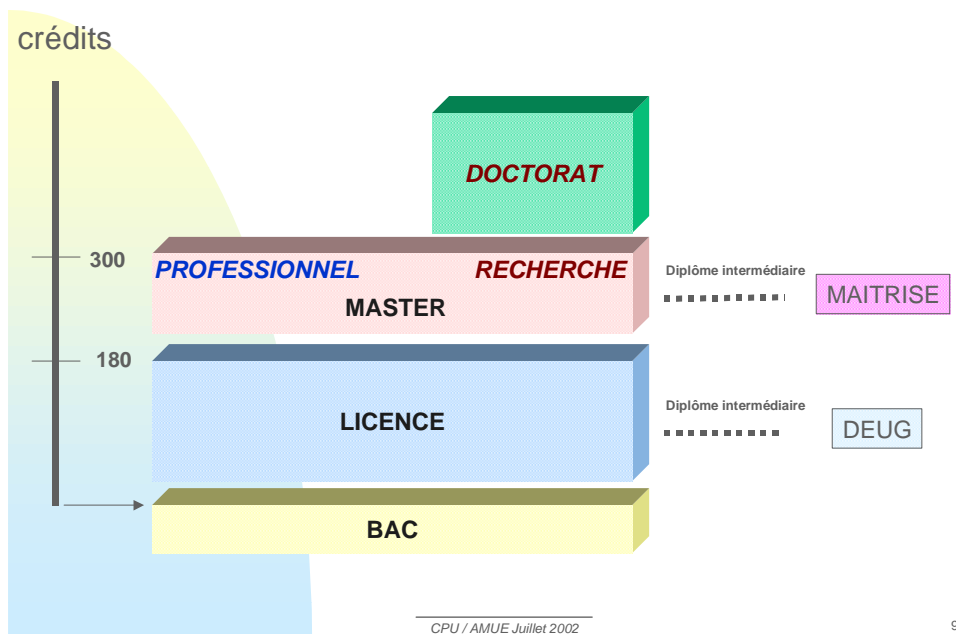
1.1.8 : La réforme :

La France, comme plus de 50 pays européens, a adhéré à la Déclaration de Bologne (1999) par laquelle commence véritablement la construction de l'Espace européen d'enseignement supérieur.

Le système est fondé sur 3 grades : Licence, Maîtrise et Doctorat.

Pour obtenir ces grades, l'étudiant doit valider les unités d'enseignement qui les composent. A chaque unité d'enseignement, est attaché un nombre de crédits capitalisables et transférables (système européen de crédits ECTS).

Description du dispositif



C'est ainsi que la licence, six semestres en moyenne, correspond à 180 crédits et la maîtrise correspond à 120 crédits et 4 semestres supplémentaires (Schéma ci-dessus).

La réforme LMD, ou 3-5-8 (ans), vise à favoriser la mobilité des étudiants. Une licence obtenue en France sera, par exemple, reconnue en Italie. En cas de mobilité internationale, une annexe descriptive au diplôme, appelée « supplément au diplôme », permettra d'assurer la lisibilité des connaissances et aptitudes acquises.

Le DEUG, le DEUST, tous deux à bac + 2, ainsi que la Maîtrise à bac + 3 sont maintenus, à titre de diplômes intermédiaires. Les DEA et DESS sont remplacés respectivement par le Master Recherche et le Master Professionnel.

Petit lexique pour la compréhension des sigles

DEUG :	Diplôme d'Etudes Universitaires Générales
DUT :	Diplôme Universitaire de Technologie - diplôme dispensé par l'Institut Universitaire de Technologie
DU :	Diplôme Universitaire dont le niveau et la durée sont variables.
DEUST :	Diplôme d'Etudes Universitaires Scientifiques et Techniques
DEA :	Diplôme d'Etudes Approfondies
DESS :	Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées

Tous les établissements de Lyon ont pratiquement achevé la réforme.

1.2- Faire reconnaître ses diplômes :

Il n'existe, à quelques exceptions près, aucun principe juridique d'équivalence entre diplômes étrangers et diplômes français.

Cependant, le diplôme de fin d'études secondaires ou d'accès à l'université obtenu dans un des pays de l'EEE (25 pays de l'Union + Norvège, Islande et Lichtenstein) permet de s'inscrire en 1^{ère} année de l'enseignement supérieur, au même titre qu'un baccalauréat français.

Au-delà de la première année, la décision d'admission, et du niveau d'admission, est du ressort de l'établissement auprès de qui la demande a été faite.

Il est donc recommandé, au préalable, de situer son niveau d'études dans le système français.

Filières, cursus et diplômes :

www.edufrance.fr (nombreuses versions linguistiques)
www.onisep.fr (versions française, espagnole et anglaise)

Une comparaison des cursus britanniques et français :
www.egide.asso.fr/fr/guide/comprendre/comparaison/paralleleuk.jhtml

Une comparaison des cursus américains et français :
www.egide.asso.fr/fr/guide/comprendre/comparaison/paralleleusa.jhtml

Attention ! certaines formations (études médicales, formations para-médicales, formations d'art, formations du ministère de l'agriculture...) font l'objet d'une procédure d'admission différente :

Pour en savoir plus : <http://www.ciep.fr/enic-naricfr/index.htm>

1.3- Choisir sa formation à Lyon :

L'agglomération de Lyon offre un très vaste choix de formations supérieures délivrées par des Universités et des Ecoles spécialisées.

Toutes les formations supérieures directement accessibles après des études secondaires dans l'Académie de Lyon sont décrites sur : www.onisep.fr/lyon/site/etudes-diplomes/ap-bac-online.htm

1.3.1. Formations proposées par les établissements de l'Université de Lyon (PUL)

L'Université de Lyon (PUL) fédère 15 établissements d'enseignement supérieur de Lyon.

Université Claude Bernard Lyon 1 – Science et Technologie/Santé/Médecine/Sports

www.univ-lyon1.fr - 28 470 étudiants

43, boulevard du 11 Novembre 1918 - 69622 Villeurbanne Cedex - Tel 00/33 4 72 44 80 00

Principaux Domaines d'étude: Sciences et Technologie, Ingénierie, Biologie, Physique, Mathématiques, Mécanique, Informatique, Sciences de la terre, Chimie, Biochimie, Sciences du Sports, Pharmacie, Dentaire et Médecine

Université Lumière Lyon 2 – Sciences humaines et Sociales

www.univ-lyon2.fr - 28 130 étudiants

Deux campus :

Campus de Lyon - 86, rue Pasteur - 69007 Lyon - Tel : 00/33 4 78 69 70 00 -

Campus Porte des Alpes - Avenue Mendès-France - 69500 Bron - Tel. 00/33 4 78 77 44 55

Principaux domaines d'étude: Anthropologie, Archéologie, Histoire de l'art, Communication, Economie, Sciences de l'Education, Français Langue Etrangère, Géographie, Histoire, Sciences de l'information, Langues Modernes, Droit, Linguistique, Littérature Moderne et Classique, Management, Musique, Arts du spectacle, Etudes Politiques, Psychologie, Administration publique, Sociologie, Tourisme, Urbanisme

Université Jean Moulin Lyon 3 – Droit/ Commerce/Sciences humaines

www.univ-lyon3.fr - 21 000 étudiants

Deux campus :

1, rue de l'université - 69239 LYON CEDEX 07 - Tel : 00/33 4 78 78 78 40 -

Manufacture des Tabacs - 4 cours Albert Thomas - 69008 Lyon

Principaux domaines d'étude: Droit, Sciences Politiques, Management, Commerce International, Marketing, Finance, Economie, Science de l'information, Communication, Linguistique, Langues Etrangères, Littérature Moderne et Classique, Philosophie, Histoire, Géographie

Ecole Centrale de Lyon

www.ec-lyon.fr - 1 215 étudiants

36, avenue Guy de Collongue – BP 163 - 69134 Ecully Cedex - Tel : 00/33 4 72 18 60 00

Principaux domaines d'étude: Ingénierie, Electronique, Mécanique, Electrotechnique, Science des matériaux, Mathématiques

INSA Lyon – Sciences et ingénierie

www.insa-lyon.fr - 5 000 étudiants

20, avenue Albert Einstein - 69621 Villeurbanne Cedex - Tél : 00/33 4 72 43 83 83

Principaux domaines d'étude : Sciences et Ingénierie, Biochimie, Génie Civil et Urbanisme, Génie Electrique, Electronique, Génie Mécanique et Construction, Génie Productique, Informatique, Génie Energétique et Environnement, Science et Génie Matériaux, Télécommunications, Bio-informatique

Ecole normale supérieure de Lyon (ENS) – Sciences

www.ens-lyon.fr - 900 étudiants

46, Allée d'Italie - 69364 Lyon Cedex 07 - Tel : 00/33 4 72 72 80 00

Principaux domaines d'étude: Biologie, Physique, Mathématiques, Informatique, Chimie, Sciences de la Terre

Ecole normale supérieure de Lettres et Sciences Humaines (ENS LSH)

www.ens-lsh.fr – 750 étudiants

15, Parvis René Descartes, BP 7000 - 69342 Lyon Cedex 07 - Tel : 00/33 4 37 37 60 01

Principaux domaines d'étude: Linguistique, Littérature moderne et classique, Philosophie, les Langues, Histoire, Géographie, Sociologie, Economie, Sciences du Langage, Arts-Théâtre-Cinéma, Sciences de l'Information et de la Communication.

Université Catholique de Lyon – Sciences Economiques/Théologie/Sciences Humaines

www.univ-catholyon.fr - 3 920 étudiants

25, rue du Plat - 69228 Lyon Cedex 02 - Tel : 00/33 4 72 32 50 12

Principaux domaines d'étude: Biochimie, Chimie Physique, Electronique, Management, Droit, Droits de l'homme, Environnement, Qualité Sécurité, Linguistique, Littérature, Philosophie, Psychologie, Théologie, Développement local, Sciences de la Famille

EM Lyon – Management

www.em-lyon.com - 2500 étudiants

23, avenue Guy de Collongue - BP 174 - 69132 Ecully Cedex - Tel : 00/33 4 78 33 78 00

Principaux domaines d'étude: Marketing, Innovation technique, Commerce international, Finance, Management, Ressources Humaines, Communication, Négociation, Droit

Ecole Nationale Vétérinaire de Lyon (ENV Lyon)

www.vet-lyon.fr - 630 étudiants

1, avenue Bourgelat - BP 83 - 69280 Marcy L'Etoile - Tel : 00/33 4 78 87 25 25

Principaux domaines d'étude: Médecine, Chirurgie animale, Sécurité et Qualité alimentaires, Biologie animale et Bio-pathologie comparée

Ecole Nationale Supérieure des Sciences de l'Information des Bibliothèques (ENSSIB)

www.enssib.fr - 200 étudiants

17/21, boulevard du 11 novembre 1918 - 69623 Villeurbanne Cedex - Tel : 00/33 4 72 44 43 43

Principaux domaines d'étude: Bibliothécaire et Gestion de bibliothèques, Histoire du Livre, Technologie de l'Information

Institut Universitaire Formation des Maîtres (IUFM)

www.lyon.iufm.fr - 4 800 étudiants

5 rue Anselme - 69317 Lyon Cedex 04 - Tel. 00/33 4 72 07 30 30

Principaux domaines d'étude : Formation des professeurs de l'enseignement pré-élémentaire, élémentaire et secondaire

Ecole Nationale de Travaux Publics de l'Etat (ENTPE)

www.entpe.fr - 600 étudiants

rue Maurice Audin - 69518 Vaulx en Velin - Tel. 00/33 4 72 04 7070

Institut Polytechnique de Lyon

www.ipl.fr - 2400 étudiants

30, rue Saint Hélène - 69227 Lyon Cedex - Tel. 00/33 4 72 41 08 28

Principaux domaines d'étude : Chimie, Génie mécanique, Génie Electrique et Automatique, Electronique, Matériaux, Informatique Industrielle, Productique

Institut National de Recherche Pédagogique

www.inrp.fr Place du Pentacle BP17 69195 Saint-Fons Cedex - Tel. 00/33 4 72 89 83 00

1.3.2- Formations proposées par d'autres établissements

- Ecoles d'art :

Ecole d'Architecture

www.archi.fr - 690 étudiants

Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse de Lyon (CNSMD)

www.cnsmd-lyon.fr - 550 étudiants

Ecole Nationale des Beaux Arts

www.enba-lyon.fr - 250 étudiants

Ecole Nationale Supérieure des Arts et Techniques du Théâtre

www.ensatt.fr - 150 étudiants

- Ecoles de la fonction publique de l'Etat:

Ecole Nationale Supérieure de Police (ENSP)

120 étudiants - 9, rue Carnot – 69450 St-Cyr-au-Mont-d'Or – Tel :00/ 33 4 72 53 18 50

Institut Régional d'Administration de Lyon (IRA)

120 étudiants - Parc de l'Europe - BP 2076 - 69616 Villeurbanne Cedex - Tel : 00/33 4 72 82 17 17

Ecole du Service de Santé des Armées (ESSA) de Lyon-Bron

570 élèves- 331, avenue du Général de Gaulle - 69500 BRON - Tel : 00/33 4 72 36 40 02

1.3.3 Rechercher une formation précise :

http://www.onisep.fr/national/atlas/html/atlas_sup/atlas_sup.htm : Recherche par domaine, niveau d'études, diplôme et académie

www.egide.asso.fr/formations/fr/RechercheParForm : Recherche par domaine, spécialité, ville, académie

<http://www.egide.asso.fr/formations/uk/RechercheParForm> (version anglaise)

1.3.4 Les offres spécifiques pour étudiants étrangers et les formations en langue anglaise:

Université Claude Bernard Lyon 1 : DUAES (Diplôme Universitaire d'Adaptation aux Etudes Scientifiques)

L'UCBL 1 propose une formation scientifique en trois semestres, à des candidats **chinois** ayant au minimum satisfait l'examen de fin d'études secondaires. Après deux mois de cours intensifs de français intensif (15 h / semaine), les matières scientifiques (mathématiques, informatique, physique, chimie, biologie, économie, et sociologie) sont organisées de manière à introduire progressivement le vocabulaire adapté et les notions fondamentales pour la poursuite d'études supérieures scientifiques en France. A l'issue du DUAES, les étudiants peuvent s'inscrire en 1ère année de Licence Sciences et Technologie à l'UCBL 1, ou dans d'autres formations, en fonction des diplômes acquis antérieurement.

http://sagel.univ-lyon1.fr/les_formations/duaes.htm

Université Claude Bernard Lyon 1 : Master International de Physique et Technologies

Ce qui caractérise le master "Physique et Technologies" est son ouverture aux étudiants internationaux non francophones.

Les modules du tronc commun de la filière Recherche ouvrent chaque semestre, en alternance en anglais et en français. Un enseignement d'apprentissage du français est proposé aux étudiants étrangers non francophones. Dans ce cadre international, un étudiant non francophone peut suivre **la grande majorité de ses enseignements de première année de master en anglais avec parallèlement une mise à niveau en français**. Les étudiants francophones peuvent également être admis dans ce cursus en choisissant de suivre un nombre significatif de modules en anglais. Dans ce cas, il leur sera délivré un Master International de Physique. Le même "label international" s'applique aussi aux étudiants étrangers non francophones.

Le but recherché est double : en proposant une formation accessible à des **étudiants ne maîtrisant pas ou mal la langue française**, l'université ouvre son offre de formation à un éventail de pays beaucoup plus large. Ce "label international" peut également apporter aux étudiants français une formation complémentaire essentielle pour leur activité professionnelle future, qu'elle soit en recherche ou dans n'importe quel autre domaine scientifique, technique ou commercial.

http://master-physique.univ-lyon1.fr/international_en.htm

Université Jean-Moulin Lyon 3 : Study in English in Lyon, France (SELF)

Il s'agit d'un module de transition ; l'objectif est que les étudiants étrangers puissent poursuivre des études dans une université française à l'issue de quatre mois de formation. Le niveau initial de connaissance du français requis de la part des étudiants est très basique puisqu'ils bénéficieront de cours de français intensifs. De plus, des cours dispensés en langue anglaise leur permettront d'acquérir dans le même temps des crédits académiques dans un domaine de spécialisation : droit, arts, gestion, civilisation etc. Pour cela il est fortement conseillé de faire valider le choix des cours par l'université d'origine.

http://www.univ-lyon3.fr/international/anglais/venirSpecifique_self.htm

Université Jean Moulin Lyon3 : Cours en français

Cette université offre un ensemble de cours, semestriels ou annuels, en français, pour les étudiants étrangers. La combinaison de certains de ces cours donne droit à un Diplôme d'Université.

D I G (Diplôme d'Introduction à la Gestion) et D S I G (Diplôme Supérieur d'Introduction à la Gestion)

I D F E E 2 (Introduction au Droit Français pour Etudiants Etrangers)

D E U F 2 (Diplôme d'Etudes Universitaires Françaises), Options gestion, droit, arts

Ils préparent tous à l'entrée dans des cursus nationaux

http://www.univ-lyon3.fr/international/anglais/venirSpecifique_deuf2.htm

Contact : pes@univ-lyon3.fr

Université Jean Moulin Lyon3 : Euro MBA et European Business Realities Programme :

deux masters en anglais pour des étudiants français et internationaux

http://iae.univ-lyon3.fr/english/programmes/mba_euro_mba.html

http://iae.univ-lyon3.fr/english/programmes/mba_ebr.html

Université Catholique de Lyon : Programme UCL/ESDES

L'ESDES, école de commerce et management (5 ans après le bac) de l'Université Catholique de Lyon, propose aux étudiants étrangers un programme d'un ou deux semestres d'études de commerce et de management enseignés en langue anglaise. L'objectif de ces semestres consiste à enseigner les bases de la stratégie opérationnelle aux étudiants qui maîtrisent bien l'anglais et ont déjà opté pour une formation dans le commerce et le management. Le programme s'adresse à des étudiants étrangers mais aussi à des étudiants français préparant le diplôme de l'ESDES.

www.esdes.org/en/int_etu.htm

INSA : les filières internationales

L'INSA-Lyon forme des ingénieurs en 5 années d'études après les études secondaires. Les deux premières années apportent aux étudiants une formation de base pluridisciplinaire en sciences et en humanités. Eurinsa, Asinsa et Amerinsa sont des filières internationales qui ajoutent la volonté de préparer les étudiants à la dimension internationale du métier d'ingénieur et de stimuler leur ouverture d'esprit, leur autonomie et leur capacité d'adaptation et d'innovation. Ces 3 structures accueillent des étudiants français (1/3 à 1/2 des effectifs de 1ère année) ainsi que des étudiants originaires d'autres pays Européens, d'Asie, ou d'Amérique Latine. Les programmes d'enseignements sont conçus pour permettre une adaptation des étudiants étrangers.

www.insa-lyon.fr , rubrique International

E.M. LYON : MBA et Masters

International MBA : formation au management général à dimension interculturelle pour cadres français et étrangers à fort potentiel ayant une expérience professionnelle. Ce programme d'un an est proposé entièrement en anglais, certains cours (électifs) étant également proposés en français. www.em-lyon.com/mba

Master in European Business : programme de 1 an pour étudiants non européens titulaires d'un Bachelor, qui souhaitent se spécialiser dans les pratiques managériales et interculturelles de l'Union Européenne et de ses relations avec le reste du monde. Ce programme est proposé entièrement en anglais. www.em-lyon.com/mieb

Master of Science in Management : programme de formation généraliste en deux ans conçu pour permettre à des diplômés de niveau Bachelor d'acquérir les qualités des managers du 21ème siècle : apprendre à entreprendre, apprendre à développer leur personnalité et apprendre l'international. 40 % des cours proposés dans ce programme sont en anglais, et il est possible, pour ceux qui le souhaitent, de suivre les premiers trimestres (tronc commun) entièrement en anglais de façon à se préparer pour la suite du programme en français. www.em-lyon.com/msc

Voir aussi le catalogue d'Edufrance :

www.edufrance.fr (plusieurs versions linguistiques)

1.3.5- Cours de français :

Sachant que la plupart des enseignements se font en français, prendre des cours de langue française peut être un choix ou une nécessité. En effet, la DAP (Demande d'admission préalable) obligatoire pour les étudiants hors EEE souhaitant s'inscrire en première ou deuxième année de licence, comprend un test de connaissance du français. La détention d'un DELF (Diplôme d'Etude en Langue Française) ou d'un DALF (Diplôme Approfondi de Langue Française), diplômes reconnus par le Ministère de l'Education Nationale, dispense du test. De plus, la présentation d'un diplôme de français peut rendre votre dossier d'admission dans une université plus crédible.

Il vous faudra donc prévoir d'acquérir un bon niveau de français, et, si possible, obtenir un diplôme reconnu (voir paragraphe suivant) :

- soit en prenant des cours avant votre départ :

L'Alliance française, présente dans de très nombreux pays, dispense des cours de français et délivre des diplômes. Adresses des établissements sur <http://www.alliancefr.org/>

- soit en prenant des cours à Lyon :

Les étudiants étrangers peuvent suivre à Lyon des cours intensifs de français à n'importe quel niveau et se présenter aux examens de langue. Ils peuvent aussi, s'ils sont inscrits régulièrement à l'université, suivre, en parallèle, des cours de français dans le cadre de programmes non intensifs proposés par l'université.

**Attention ! les programmes de français à Lyon sont très demandés.
Il est conseillé de s'inscrire dès janvier pour la rentrée de septembre.**

A savoir : Certains centres de Français Langue Etrangère ne donnent pas droit à la sécurité sociale étudiante française, et par là, ne permettent pas aux étudiants hors EEE d'obtenir une autorisation de travail temporaire.

Centres proposant le Français Langue Etrangère dans l'Université de Lyon :

Trois établissements de l'Université de Lyon offrent des programmes intensifs et non intensifs de Français Langue Etrangère à tous les niveaux. Ils offrent la possibilité de préparer le DELF et le DALF. Ces établissements mettent l'accent sur le « tout compris » : accueil, hébergement, programme social et culturel, dans le cadre d'une démarche qualité pour l'accueil des étudiants étrangers.

Centre international d'études françaises (CIEF)

<http://cief.univ-lyon2.fr>

Université Lumière-Lyon 2 - 16, quai Claude-Bernard - 69365 Lyon Cedex 07

Tel: 00/33 4 78 69 71 35/36 – Contact : cief@univ-lyon2.fr

Institut de Langue et de Culture Française (ILCF)
www.ilcf.net
 Université Catholique- 25, rue du Plat - 69288 Lyon Cedex 02
 Tel: 00/33 4 72 32 50 53 - Contact : ilcf@univ-catholyon.fr

INSA-Lyon - Service de français langue étrangère
www.insa-lyon.fr/Services_Generaux/ServiceDeFrancais/webfle/depart.htm
 Bât. 601 - 20, av. Albert Einstein - 69621 Villeurbanne Cedex
 Tel: 00/33 4 72 43 83 66 - Contact : servfran@insa-lyon.fr
 Les cours de français de l'INSA sont destinés aux étudiants inscrits à l'INSA et à des groupes, sur demande.

- Généralement trois types de programmes sont proposés :
- Des programmes semestriels ou annuels dans lesquels sont accueillis des étudiants avec des niveaux de français très divers. Voir tableau
 - Des cours intensifs qui sont plus spécialement destinés à des étudiants ayant déjà un niveau de français élémentaire ou avancé. Généralement ces sessions durent un mois et ont lieu en été. Ces cours sont de préférence destinés à des étudiants ayant un projet à court terme, par exemple celui de s'inscrire dans une université française. Voir tableau
 - Des cours destinés à des professeurs de français

Pour résumer : Les tarifs sont donnés à titre indicatif (2004-2005)

	Cours semestriels <i>Nombre approximatif de participants et frais correspondants</i>	Cours d'été – Programmes intensifs <i>Nombre approximatif de participants et frais correspondants</i>
LYON 2/CIEF	450 étudiants 12h ou 20h/semaine du 05/09/05 au 18/01/06 du 23/01/06 au 09/06/06 coût pour 20H/sem et 14 sem : 1700€ cours semestriels de langue et civilisation, cours annuels de spécialité (droit, science politique, économie, littérature)	300 étudiants 18h à 20h/semaine du 01/07/05 au 22/07/05 du 01/09/05 au 16/09/05 Coût pour 72H : 440€ stages linguistiques et culturels, stages de spécialité, stage de pré-rentree universitaire
UCL/ILCF	435 étudiants 16, 19 ou 20h/semaine du 17/10/05 au 29/01/06 du 20/02/06 au 04/06/06 coût pour 20H/sem et par trimestre : 1196€ Cours au mois, au semestre, à l'année	340 étudiants 16 et 20h/semaine Sessions en juillet, août et septembre coût pour 80H : 553€

Autres établissements d'enseignement du français :

Ces établissements proposent des cours intensifs au trimestre, au semestre, à l'année ainsi que des cours du soir et préparent aux examens du DELF et du DALF.

Alliance Française Lyon
www.alliancefrancaiselyon.com
 11 rue Pierre Bourdan - 69003 Lyon
 Tel : 00/33 4 78 95 24 72 – Contact : information@alliancefrancaiselyon.com

Université Francophone Internationale
www.ildif.com
 40 rue de Gerland – 69007 Lyon - Tel : 00/33 4 78 69 25 04 - Contact : secretariat@ildif.com

Ecole interculturelle de Français pour étrangers
www.eife2f.com
 3 Grande rue des Feuillants- 69001 Lyon- Tel : 00/33 4 78 39 04 88

Institut Forma'Centre Rhône-Alpes
www.espaceforma.com
 181-203 avenue Jean Jaures- 69007 Lyon- Tel : 00/33 4 37 28 75 75

1.3.6 – Diplômes et tests de niveau

Le DELF (Diplôme d'Etudes en Langue Française) et le DALF (Diplôme Approfondi de Langue Française) respectivement niveau de base et niveau avancé de connaissance de la langue française : ces diplômes sont reconnus par le Ministère de l'Education Nationale. L'obtention du DALF dispense du test de niveau linguistique lors de la Demande d'Admission Préalable.
 Pour en savoir plus : www.ciep.fr

Il existe deux tests d'évaluation du niveau de connaissance en français, spécialement destinés aux étudiants étrangers dans leur pays d'origine, utiles pour attester d'un niveau de français lors d'une demande d'admission en université :
 Test d'Evaluation de Français (TEF) www.fda.cciip.fr

Test de Connaissance du Français (TCF) www.ciep.fr

L'Alliance Française évalue cinq niveaux de la connaissance du français, correspondant aux certificats et diplômes suivants :

Certificat d'Etude de Français Pratique 1^{er} degré (CEFP1)
Certificat d'Etude de Français Pratique 2^e degré (CEFP2)
Diplôme de Langue de l'Alliance Française (DL)
Diplôme Supérieur d'études françaises modernes (DS)
Diplôme des Hautes Etudes Françaises (DHEF)
Diplôme Supérieur d'Etudes Commerciales (DSEC)

Les étudiants étrangers peuvent obtenir des Diplômes d'Université (DU) pour lesquels on distingue trois niveaux : Le Certificat Pratique de Langue Française premier degré (CPLF)
Le Diplôme d'Etudes Françaises (DEF)
Le Diplôme Supérieur d'Etudes Françaises (DSEF)

1.4- Faire de la recherche à Lyon :

Les activités de recherche sont une composante importante de l'enseignement supérieur lyonnais, et contribuent en particulier à l'accueil de plus de 27% des étudiants étrangers à Lyon.

Lyon, est le premier pôle de Recherche & Développement de la région Rhône-Alpes. L'agglomération compte quelques 10 000 chercheurs, 510 laboratoires publics et privés, et un grand nombre de spécialités : biotechnologies, santé, chimie, environnement, matériaux, technologies de l'information et de la communication, sciences humaines et sociales, urbanisme-génie civil...

Parmi les acteurs de R&D à Lyon :

- Centre international de recherche sur le cancer - Institut international des éléments traces - Centre européen d'immunologie et de virologie - 1^{er} Cancéropôle français - 1^{er} Centre français de recherche sur les sciences analytiques - 1^{er} Pôle de recherche français sur la catalyse
- Universités Lyon I - Lyon II - Lyon III - ENS - École centrale - ENTPE - Insa - EM Lyon- École nationale vétérinaire - Itech - CPE - Enssib – École d'architecture - Ecam – Isara...
- Total - Atofina - IFP- Bayer Cropscience - Aventis Pasteur - Merck - Aguetant - Schering Plough - Biomérieux - Chiron-Domilens - Edap-Technomed - Renault Trucks - Carbone Industrie - IBM - HP - Cegid - Brochier - Ciba - Lab - Pec-Tredi - Alstom - Areva ...

Pour identifier un laboratoire de recherche : <http://www.lyon-sciences.fr>

Pour plus d'information sur l'innovation à Lyon :

http://entreprendre.grandlyon.com/Enseignement_recherche_Lyon_Metropole_Innovante_LMI_15.0.html

Le guide du chercheur étranger, réalisé par la mairie de Lyon et le Grand Lyon, est disponible en français et en anglais sur :

<http://www.lyoncampus.org/pagesguide/etab3.htm>

♥ Venir comme chercheur à Lyon :

Au sein du PUL, a été mis en place un Centre de mobilité, c'est-à-dire un service d'accueil des chercheurs étrangers.

Informations sur www.universite-lyon.fr et sur www.fnak.fr (Guide du chercheur étranger invité en France)

Contact : Centre de mobilité, Accueil des chercheurs étrangers, PUL, 37 rue du repos, 69007 Lyon
Jocelyne.favard@universite-lyon.fr

2- PREVOIR UN BUDGET

2.1 Le coût d'une année universitaire :

Si vous avez besoin d'un visa pour venir en France, vous devrez justifier de ressources suffisantes, estimées à 5160 € par an. L'existence de ces ressources peut être prouvée par :

- une attestation de bourse d'études
- un ordre de virement permanent
- une prise en charge par un répondant solvable établi en Europe

Ressortissants de pays hors EEE : vous devrez acquitter une taxe de 55 € lors de la demande de titre de séjour.

2.1.1 : Coût des études :

Les frais d'inscription sont particulièrement faibles à l'université et dans les établissements publics sous tutelle du Ministère de l'éducation nationale (de 135 € à 400 € par an). Les frais de formation, beaucoup plus élevés (de 6000 € à 15000 € par an), étant à la charge du budget de l'Etat, c'est de fait une aide équivalente à ces montants que reçoit ainsi chaque année tout étudiant étranger inscrit dans ces établissements.

Le montant des frais d'inscription dans les établissements publics est fixé au plan national et s'applique à tous, français et étrangers.

Le montant des frais d'inscription peut être plus élevé dans un établissement privé, ou pour une formation spécifique destinée à des étudiants étrangers ou pour des cours de français.

Exemples de tarifs pratiqués pour une année de cours (année 2004/2005) :

Université publique : 150 € en cycle de Licence, 250 € en Master (mais certains Master sont plus chers), 290 € en Doctorat

Ecole de commerce privée : de 3800 à 6100 €

Ecole d'ingénieurs : de 450 à 3 200 € (selon son statut public ou privé)

Ecole privée d'arts : de 1500 à plus de 5000 €

Conservatoire national supérieur de musique et danse : 1ère année : 278 €

Pour plus de précision, voir le site du ministère de l'Education Nationale :

<http://www.education.gouv.fr/sup/etudiant/tauxscol.htm>

Dans les établissements publics, le paiement des frais d'inscription s'effectue au moment de l'inscription définitive. Vous n'aurez donc pas à faire d'avance financière. Cependant, certains établissements peuvent demander des frais de dossier lorsque la procédure d'admission comprend une sélection sur dossier.

2.1.2 : Coût de la vie

Pour vivre à Lyon, prévoyez un budget minimum mensuel de 600 €.

En tant qu'étudiant, vous bénéficierez de certaines facilités : restaurants et cafeterias universitaires, logement universitaire (si vous êtes boursier), bibliothèques, et de tarifs réduits sur les transports, les loisirs...

Le premier mois, prévoyez trois fois le budget mensuel car il y a des dépenses particulières liées à l'installation dans le logement, à l'inscription à l'université, à la souscription à la sécurité sociale, aux assurances, aux abonnements d'électricité, de téléphone...

2.1.3 : Quelques indications de prix (tarif en vigueur en mars 2005)

Pour se loger :

Chambre en résidence universitaire du CROUS : entre 128 et 200 € par mois

Studio en résidence universitaire du CROUS : entre 225 € et 305 € par mois

Studio en résidence privée: environ 370 € par mois

Studio en ville de 30 m² : entre 350 et 400 € par mois

Une ligne téléphonique : frais d'accès : 46,12 € - Abonnement à France Telecom : 13,99 €/mois

L'électricité (EDF) : frais d'accès : 14 € - Abonnement : 4,20 € par mois

Pour se nourrir :

1 repas complet en restaurant universitaire : 2,65 €

1 repas en cafétéria universitaire : entre 2,65 et 3,50 €

1 sandwich en cafétéria universitaire : entre 1,30 et 2,50 €

1 sandwich dans un café : entre 2,50 € et 3,50 €

1 hamburger Big Mac : 5,20 €

1 café : 1,30 €

1 croissant : 0,70 €

1 baguette : 0,80 €

1 kilo de fruits (pommes) : entre 1,20 et 2 €

Pour se soigner :

Adhésion à la Sécurité sociale étudiante : 180 € par an (prix 2004-2005)

Adhésion à une Mutuelle de santé étudiante : de 3,75 à 25,50 € selon la couverture choisie par mois

Une consultation chez un médecin généraliste : 20 € (remboursé à 70% par la sécurité sociale, à 100% si vous adhérez à une mutuelle)

Pour se déplacer (tarifs étudiants)

1 coupon mensuel de transport : 30 €

10 tickets de métro bus : 10,20 €

Pour se distraire :

1 ticket de piscine : 2 €

1 appel téléphonique local : entre 0,018 et 0,033 € par seconde selon les heures

1 journal quotidien national, par exemple « Le Monde » : 1,20 €

1 place de cinéma : entre 5 € et 8 €

1 place de théâtre ou de café-concert : entre 7 et 12 €

1 repas dans un « bouchon » lyonnais : minimum 10 €

Pour étudier :

1 carte de 100 photocopies : environ 6 €

1 heure sur Internet : environ 2 €

2.2 : Financer son séjour :

2.2.1 : Les bourses d'études :

Elles peuvent vous être allouées par l'Europe dans le cadre de programmes particuliers (Erasmus par exemple), par votre pays, par le gouvernement français dans le cadre d'accords bilatéraux avec votre pays, par des organisations non gouvernementales ou par votre établissement d'origine dans le cadre d'accords particuliers avec des établissements lyonnais.

Commencez par vous renseigner auprès de votre établissement.

Pour en savoir plus :

Le CNOUS (Centre National des Oeuvres Universitaires et Scolaires) :

http://www.cnous.fr/_vie_47.htm

Le Ministère des Affaires Etrangères :

www.diplomatie.gouv.fr/education/etudier/etudierfr4.html

Egide :

www.egide.asso.fr

Egide est une association qui a pour vocation d'organiser l'accueil et le séjour d'étudiants, de stagiaires et de chercheurs étrangers, invités et boursiers. Egide ne répond pas directement aux demandes individuelles mais à celles des organismes qui financent les séjours. Egide a une délégation régionale implantée à Lyon.

2.2.2 : Les jobs :

L'Autorisation Provisoire de Travail (APT) est obligatoire pour tout étudiant qui souhaite travailler avec un visa étudiant. En sont dispensés les ressortissants des 15 pays de l'UE, de la Norvège, du Liechtenstein, d'Islande, d'Andorre, de Monaco, de Suisse, de Chypre et de Malte. Les ressortissants gabonais ne sont pas soumis à l'APT mais ils doivent faire viser leur premier contrat de travail auprès du service de la main d'œuvre étrangère.

Attention ! L'accès au travail pour les étudiants étrangers n'étant que toléré, l'autorisation peut être refusée.

Cette autorisation ne peut être délivrée qu'aux étudiants inscrits dans un établissement ouvrant droit au régime étudiant de la Sécurité Sociale, une fois toutes les démarches administratives accomplies (compter 3 mois) et sur production d'une proposition d'embauche d'un employeur. Elle n'est pas automatique (les refus ne sont pas rares).

Les établissements qui ne dispensent que des cours de Français Langue Etrangère n'ont pas toujours l'agrément de la Sécurité Sociale (se renseigner auprès d'eux).

Les étudiants étrangers soumis à l'APT ne peuvent travailler plus d'un mi-temps calculé sur l'année, soit 850 heures (16h/semaine), avec un maximum de 3 mois consécutifs à temps plein.

Les emplois les plus faciles à trouver sont : les cours de langue, les cours de soutien scolaire, le baby-sitting, l'aide aux personnes âgées, la vente par téléphone, les emplois de vendeurs, de réceptionniste, de caissier, d'enquêteurs, de serveurs, de plongeurs, de cuisiniers (dans les chaînes de restauration rapide), de sécurité, de gardiennage, de coursiers livreurs...

Exemples de tarifs :

Salaires Minimum (SMIC) : 7,61 € brut/heure (c'est à dire avant prélèvement des cotisations sociales obligatoires, environ 20%).

Garde d'enfants : 5,70 €/heure en journée – 26,80 € de 20h00 à 24h00

Conversation en langue étrangère : 8,80 €/heure

Frappe thèse en langue étrangère : 5,60€ la page.

Manutention : 7,61 €/heure

2.2.3 : Les aides au logement :

Les aides au logement, appelées APL (Aide Personnalisée au Logement) et AL (Allocation de Logement à caractère social), sont ouvertes à toute personne, étrangère ou non, acquittant des dépenses de logement. Elles varient en fonction du loyer, du revenu du locataire et de ses charges de famille, de la nature du logement et du lieu d'habitation. Le bail et la quittance de loyer doivent être au nom de l'étudiant impérativement. En fonction du loyer, l'aide peut aller jusqu'à 230 € environ par mois. Elle est versée à compter du deuxième mois durant toute la durée du bail de location.

Les démarches sont à faire sur place, une fois que vous aurez signé un bail de location.

Attention : compte tenu du délai d'obtention de la carte de séjour, ne comptez pas recevoir l'allocation avant 3 mois (mais l'aide est versée avec un effet rétroactif de 3 mois)

Pour en savoir plus : www.caf.fr (en français uniquement)

2.2.4 : Les prêts bancaires :

Renseignez-vous auprès de votre banque.

En France, les établissements financiers proposent des prêts aux étudiants. Les taux pratiqués varient selon le niveau d'étude, la filière mais aussi l'école. Les taux oscillent actuellement entre 4,8% et 6,8%.

Attention : cette solution n'est destinée qu'aux étudiants qui peuvent présenter des garanties sérieuses !

3- POSTULER A UNE FORMATION

Règle générale :

Pour commencer ses études dans l'enseignement supérieur, il faut justifier du baccalauréat français ou d'un diplôme étranger reconnu comme étant du même niveau.

Pour poursuivre ses études, il faut justifier au minimum d'un cursus correspondant au niveau auquel on souhaite être admis, voire du nombre de crédits nécessaire (par exemple 120 crédits pour être admis en Master).

Sélection supplémentaire :

Les formations courtes et les formations spécialisées, en lycées, en université ou en écoles spécialisées opèrent une sélection supplémentaire, soit sur dossier et entretien, soit sur examen ou concours.

Les « Grandes Ecoles » sont accessibles soit sur dossier, soit sur concours que les étudiants préparent en deux années après le baccalauréat. C'est le cas des Ecoles Normales Supérieures, des écoles de vétérinaire, d'architecture, de certaines écoles d'ingénieurs, de commerce.... Cependant, certaines de ces écoles proposent des admissions dites « parallèles » accessibles aux étudiants titulaires d'un diplôme d'enseignement supérieur. Les modalités étant très variables, il faut s'informer auprès de l'établissement ou sur les sites suivants :

Ecoles d'ingénieurs : www.cefi.org/WELCOME.HTM

Autres Grandes Ecoles : www.cge.asso.fr

Les formations supérieures directement accessibles après le baccalauréat dans l'Académie de Lyon, le calendrier et les procédures d'inscriptions sont décrites sur le site :

<http://www.onisep.fr/lyon/site/etudes-diplomes/ap-bac-online.htm>

Etudiant étrangers :

Les établissements d'enseignement sont autonomes pour décider de l'accueil d'étudiants étrangers et du niveau auquel ils les admettent.

De plus, les procédures de demandes d'admission diffèrent selon que vous êtes ressortissant d'un pays de l'EEE (les 25 pays de l'Union européenne + Islande, Liechtenstein, Norvège) ou non :

3.1- Admission en parcours de Licence d'université pour les ressortissants hors EEE :

☛ Admission en 1^{ère} et en 2^{ème} année :

Vous êtes soumis à la procédure de Demande d'Admission Préalable (DAP), gérée par les services culturels des Ambassades de France ou par les CEF (centres pour les études en France, en Algérie, Chine, Maroc, Tunisie, Sénégal, Vietnam) . Attention, il y a des exceptions à cette règle.

Pour en savoir plus :

Le site du Ministère de l'Education Nationale : <http://www.education.gouv.fr/int/etudfr.htm#1>

en anglais : www.egide.asso.fr/uk/guide/comprendre/reconnaissance

Les adresses des ambassades et consulats : www.mfe.org/annuaires/repdpipet.asp

Les CEF : www.cefalgerie.org - www.cefchine.org - www.cefsenegal.org -- www.ceftunisie.org - www.cefvietnam.org -

Demande de dossier DAP : Les dossiers sont disponibles dans les services culturels des ambassades ou sur les sites web des CEF entre le 1^{er} décembre et le 15 janvier ainsi que sur le site du Ministère de l'Education Nationale (www.education.gouv.fr/formul/11443.hym). Ils doivent être rendus au plus tard le 31 janvier. Un examen est prévu en février pour évaluer le niveau de français des candidats (coût : 59 € en 2005). L'Ambassade (ou le CEF) fait parvenir votre dossier aux deux écoles de votre choix, puis celles-ci rendent leur réponse.

Réponse des établissements demandés : en avril pour le 1^{er} établissement, en mai pour le second. Si réponse favorable, envoyez une confirmation d'inscription avant le 31 juillet

Attention : l'acceptation d'un établissement d'enseignement est nécessaire et préalable à la demande du visa pour études mais il n'est pas suffisant.

☛ Admission en 3^{ème} année :

Vous devez faire votre demande directement auprès de l'établissement que vous avez choisi. Il est recommandé de faire parallèlement une Demande d'Admission Préalable (DAP) en 2^{ème} année, au cas où la demande d'admission en 3^{ème} année serait rejetée.

3.2- Admission en parcours de Licence d'université pour les ressortissants de l'EEE :

☛ Admission en 1^{ère} année :

Si vous êtes titulaire d'un diplôme de fin d'études secondaires donnant accès à l'enseignement supérieur de votre pays (ou si vous préparez ce diplôme), vous pouvez postuler à une inscription en 1^{ère} année d'université

dans les mêmes conditions qu'un jeune Français titulaire du baccalauréat (ou le préparant), sans que puisse vous être opposé votre lieu de résidence.

La procédure d'admission se déroule en deux étapes :

Pré-inscription en mai/juin via les sites Internet des établissements choisis. Vous pouvez faire plusieurs pré-inscriptions.

Confirmation de la pré-inscription via les sites Internet à partir du 1^{er} juillet, et une fois que vous êtes en possession du diplôme qui vous permet d'accéder à l'enseignement supérieur. Un rendez-vous vous sera proposé pour venir vous inscrire (vous pouvez vous faire remplacer).

Si vous n'avez pas fait la pré-inscription, vous pouvez vous inscrire à partir du 15 juillet

Les informations sur : http://www.orientation-lyon.org/choix/dates_limites/index.php?chap=d

☛ **Admission en 2^{ème} ou 3^{ème} année** : demande à faire directement auprès de l'université à partir d'avril. Les universités de Lyon ayant toutes adopté le système européen LMD, il est préférable de pouvoir justifier de crédits transférables.

3.3- Admission en Master et en Doctorat :

Que vous soyez ressortissant ou non d'un pays de l'EEE, vous devez faire votre demande directement auprès de l'établissement que vous avez choisi et justifier d'un niveau d'études et de diplôme suffisants.

Vous devez prendre connaissance des modalités et du calendrier sur les sites Internet des établissements qui vous intéressent. Ils peuvent varier d'un établissement à l'autre. Ensuite, vous prendrez contact avec le secrétariat de la formation que vous visez.

La commission pédagogique de l'établissement étudiera votre dossier.

Demande de dossier d'admission : entre janvier et avril, selon les établissements. Consultez les sites Internet ou contactez les établissements.

Réponse : en juin ou en juillet. Si elle est positive, elle sera accompagnée d'une convocation pour vous inscrire définitivement et sur place à la rentrée.

Attention : l'admission en 2^{ème} année de Master peut être très sélective, y compris pour les étudiants français

3.4 – Admission en section de Technicien Supérieur (STS) :

Cycle court en 2 ans après le baccalauréat, en lycée, menant au Brevet de Technicien Supérieur (BTS). Les places sont limitées et l'admission se fait sur dossier. Pas de Demande d'Admission Préalable requise.

En lycées publics :

Trois étapes :

- 1- faire une saisie des vœux par la procédure MASALY, sur Internet : <https://tage.ac-lyon.fr/affvoeux> entre début mars et début mai, indispensable pour obtenir un numéro de code personnel
 - 2- Retirer le dossier de candidature sur : <http://www.orientation-lyon.org> entre début mars et début mai
 - 3- Envoyer votre candidature aux établissements qui doivent le recevoir avant une date impérative
- Toutes ces étapes ainsi que les dates précises sont décrites sur : <http://orientation-lyon.org>, cliquez sur « Dossiers d'inscription BTS »

En lycées privés sous contrat avec l'Etat et hors contrat :

Adressez vous directement aux établissements. Ils gèrent eux-mêmes le recrutement.

Tous les établissements de l'académie de Lyon sur :

<http://www.onisep.fr/lyon/site/etudes-diplomes/ap-bac-online.htm>

3.5 : Admission en Institut Universitaire de Technologie (IUT)

Cycle court en 2 ans après le baccalauréat menant au DUT (Diplôme universitaire technologique), au sein d'une université. Les places sont limitées et l'admission se fait sur dossier et, parfois, sur entretien.

Pas de Demande d'Admission Préalable requise.

Retrait des dossiers :

- sur les sites Internet de l'université Lyon1 : www.univ-lyon1.fr et de l'IUT de St-Etienne : www.candidut.com
- par courrier postal pour les IUT des universités Lyon2 et Lyon3 et pour l'IUT de Roanne.

Des frais de dossier vous seront demandés (entre 20 et 40 euros)

Demande de dossier : à partir de février

Date limite de dépôt des dossiers : fin avril/début mai

Le calendrier est à consulter sur le site des universités et sur :

<http://www.onisep.fr/lyon/site/etudes-diplomes/ap-bac-online.htm> : les formations, les adresses et les dates

3.6 Admission en Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles (CPGE) :

Les classes préparatoires, privées ou publiques, préparent, en 2 ans, les étudiants titulaires du baccalauréat aux concours d'entrée dans les grandes écoles. Il existe des classes littéraires, des classes scientifiques et des classes économiques et commerciales.

L'admission est sélective. Elle est prononcée sur examen du dossier scolaire et sous réserve de réussite au baccalauréat. Pas de Demande d'Admission Préalable

La procédure d'affectation est nationale, sauf pour les établissements privés hors-contrat (très peu nombreux).

Toutes les informations, les modalités d'inscription, l'inscription et les résultats sur : <http://www.admission-postbac.org>

Candidatures pour les étudiants étrangers : voir la rubrique Exemple dans l'Espace Information

Dépôt de la demande : entre janvier et mars.
Réponse et inscription : entre juin et mi-juillet
Admission complémentaire : à partir du mois d'avril

3.7 : Admission en école d'ingénieur :

L'admission en école d'ingénieurs peut se faire à différents niveaux. Beaucoup d'écoles recrutent sur concours commun après les classes préparatoires. D'autres recrutent directement après le baccalauréat, sur dossier, et parfois sur examen. Des admissions en 3^{ème} année sont souvent possibles, pour les titulaires d'un DUT ou d'une deuxième année de Licence, après examen du dossier.

S'informer directement auprès de l'établissement. Pas de Demande d'Admission Préalable requise.

Les 5 écoles d'ingénieurs directement accessibles après le bac dans l'académie de Lyon ainsi que les procédures et dates d'inscription sur <http://www.onisep.fr/lyon/site/etudes-diplomes/ap-bac-online.htm>

3.8 Admission en formation spécialisée (Arts, architecture, commerce et gestion, para-médical, social, sports..) :

La plupart de ces formations se préparent dans des écoles spécialisées, publiques ou privées, et sont accessibles sur dossier, examen ou concours, avec le baccalauréat (ou sous réserve de l'obtenir) ou non.

Pas de demande d'admission préalable, exception faite des écoles d'architecture qui exigent la DAP à tous les niveaux d'admission pour les ressortissants hors EEE
<http://www.archi.fr/ECOLES/>

Pour connaître les formations, les écoles, les modalités de recrutement dans l'académie de Lyon : www.onisep.fr/lyon/site/etudes-diplomes/ap-bac-online.htm

Si vous avez déjà suivi une formation de ce type dans votre pays, il est possible que l'école la reconnaisse et vous dispense de certains cours.

Attention !

Beaucoup de ces écoles sont privées et demandent des frais de scolarité qui peuvent être assez élevés. D'autre part, les diplômes préparés sont très variés.

Diplômes nationaux, diplômes d'Etat, titres homologués, diplômes visés par l'Etat, sont des qualifications reconnues au niveau national et par les professions.

Les « diplômes d'école » n'ont que la valeur correspondante à la réputation de l'école

3.9 : Une alternative : l'enseignement à distance :

Le CNED (centre National d'Enseignement à Distance) propose un vaste choix de formations préparant aux principaux diplômes secondaires et supérieurs, aux concours et examens du domaine sanitaire et social ainsi qu'aux examens et tests de langue : www.cned.fr

Certaines universités ont développé l'enseignement à distance.

Le catalogue en ligne de toutes les formations à distance de l'enseignement supérieur : <http://www.formasup.education.fr/>

4 – TROUVER UN LOGEMENT

Avant tout : Anticipez !

4.1 : Les bonnes stratégies !

- Dès le printemps, si vous êtes sûr de votre venue à Lyon à la rentrée universitaire de septembre, commencez à vous renseigner auprès des foyers et des résidences privées. Voyez s'il est possible de réserver à distance.
- Si vous avez un contact, un parent, un ami à Lyon, n'hésitez pas à lui faire jouer les intermédiaires, tout est plus facile quand on est sur place qu'à distance.
- Si vous habitez en Europe et que vous pouvez venir facilement à Lyon, n'hésitez pas à venir dès le mois de juin pour faire votre démarche logement. Un petit séjour à cette période vous évitera bien des galères à la rentrée universitaire. Rendez-vous à l'EME, au CROUS (service du logement en ville), au CRIJ (coordonnées ci-dessous)
- Prévoyez d'avoir de l'argent disponible pour payer les cautions ou des loyers d'avance. Ne comptez pas immédiatement sur l'aide au logement, elle est versée de manière différée
- Contactez les associations étudiantes de votre établissement d'accueil. Certaines peuvent être très actives et très utiles. Consulter la liste sur les sites Internet des établissements de l'Université de Lyon
- Si vous ne pouvez pas anticiper votre venue à Lyon à cause de problèmes de visa, réservez quand même un logement temporaire, quitte à annuler ensuite.

4.2 Adresses utiles à Lyon:

A la rentrée universitaire : l'Espace Multi-Services Etudiant (EME)
un lieu qui rassemble tous les acteurs utiles de la vie étudiante : logement, jobs, assurance, banque, santé, culture...

CROUS de Lyon- 360, rue Garibaldi – 69007 Lyon
Ouvert du 31 août au 30 septembre 2005, du lundi au vendredi, de 10h à 17h.

Toute l'année

- **CROUS (Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires) : 59 rue de la Madeleine, 69007 Lyon, tel 00/33 4 72 80 17 70.**

En dehors de ses résidences, le CROUS propose un véritable service logement et recense des offres de particuliers. A consulter sur place ou sur : www.crous-lyon.fr

- **CRIJ (Centre régional d'information jeunesse) : 10 quai Jean Moulin, 69001 Lyon tel 00/33 4 72 77 00 66 - www.j-net.org**

Et aussi :

www.universite-lyon.fr
www.lyoncampus.org
www.anil.org pour des informations générales

4.3 : Les choses importantes à savoir :

- **Les résidences universitaires gérées par le CROUS** sont réservées en priorité aux boursiers du gouvernement français et aux étudiants en échange. Il est cependant possible de faire une demande sur place. Vous pouvez obtenir un logement à la suite d'éventuels désistements.
- L'agglomération lyonnaise est composée de plusieurs communes et les établissements d'enseignement sont répartis sur plusieurs sites. En fonction du lieu où vous allez étudier et des transports en commun, vous pouvez chercher un logement ailleurs qu'à Lyon même, par exemple à Villeurbanne, Bron, Caluire,... Voir carte et plans sur le site : <http://France.express-map.com/plan-lyon>
- **Le problème du garant, appelé aussi « caution/solidaire ».** C'est une personne qui se porte garant pour vous et s'engage par écrit à régler les loyers que vous n'auriez éventuellement pas payés. Il faut qu'elle soit résidente de l'UE et puisse justifier de revenus mensuels au minimum égaux à trois fois le montant du loyer. Le garant est exigé à peu près dans toutes les situations sauf en foyers et chez certains particuliers. En l'absence de garant, vous devrez justifier vous-même de revenus au minimum égaux à trois fois le montant du loyer, ou payer la totalité du loyer annuel
- **Le dépôt de garantie, appelé aussi « caution »** : c'est une somme équivalente à un mois de loyer minimum que vous devrez verser dans la plupart des cas lorsque vous signez un contrat de location. Elle vous est rendue lorsque vous quittez le logement, s'il n'y a pas de dégradation à déplorer.

Cas particuliers: pour les étudiants boursiers ou salariés :

Le Comité Interprofessionnel du Logement (CIL) du Rhône peut se porter garant et assurer le dépôt de garantie, sous forme d'avance remboursable chaque mois par le bénéficiaire.

Ce dispositif s'appelle le LOCA PASS, www.loca-pass.com

Attention, il est impératif de déposer le dossier de demande au plus tard le jour de la signature du contrat de bail. Il faut compter environ un mois pour que l'argent soit débloqué.

L'Association Collective pour l'Accès au Logement (ACAL) peut se porter garant et assurer le dépôt de garantie pour tous les étudiants étrangers salariés (minimum mi-temps de travail).

- **Les aides au logement** : voir Chapitre Budget.
- **L'assurance** : Tout locataire logé doit souscrire une assurance locative (incendie, dégât des eaux...) pour le logement qu'il occupe. C'est l'assurance « Multirisques habitation ».
- **Les séjours de courte durée** : En France, on signe un bail obligatoirement pour une période d'une année renouvelable. Difficile de contourner cet obstacle. Vous pouvez signer un bail d'une année et, sous réserve que vous donniez une dédite trois mois à l'avance, vous pouvez partir plus tôt. En fonction des disponibilités, certaines résidences privées proposent des contrats de location pour des périodes plus courtes qu'une année complète. Les foyers peuvent proposer des logements temporaires sans signature de bail.
Pendant l'été : les choses sont peut-être plus faciles, si vous venez pour des cours de langues ou un stage. Des étudiants français peuvent sous-louer des appartements ; il peut y avoir des places vacantes dans la ou les résidences universitaires du CROUS ouvertes pendant l'été. Sinon, les foyers et les résidences privées pourront être une solution (voir ci-dessous 4.4.1).

4.4 : Les différents types de logements

4.4.1 : Les résidences pour étudiants :

- **Les résidences universitaires du CROUS :**

Le CROUS (Centre régional des Œuvres Universitaires et Scolaires), service public d'état placé sous la tutelle du ministère de l'Éducation Nationale a pour mission de favoriser les conditions de vie et de travail des étudiants et élèves des établissements d'enseignement supérieur. Les offres de logement vont de la chambre au T2. Ce sont de loin les solutions les plus intéressantes en termes de tarif ! Cependant si vous ne restez pas toute l'année universitaire et si vous n'êtes pas étudiant boursier, n'y comptez pas trop!
www.crous-lyon.fr

Tarifs : de 128 à 305 € par mois pour un hébergement traditionnel

Caution/garant : Caution équivalente à un mois de loyer et Garant obligatoire.

Hébergement temporaire ou de courte durée : non, contrat obligatoire de 9 mois pour une chambre et de 12 mois pour un T1, sauf pendant l'été

Réservation à distance : non

Sur place : vous pouvez déposer une demande à votre arrivée. Suite à d'éventuels désistements, il est possible d'obtenir un logement.

Aide au logement : possible

- **Les résidences privées**

Elles sont plus chères et proposent un certain nombre de services (accueil, interphone, salle commune, cafétéria, laverie automatique, ménage, garage ..). Beaucoup d'appartements sont meublés. Pour avoir une liste complète de ces résidences :

www.lyoncampus.org - www.j-net.org - www.universite-lyon.fr

Tarifs : de 370 € pour les T1 à 450/500 € pour les T2

Caution/garant : un mois de loyer de caution et un garant obligatoire. Si on n'a pas de garant, on peut payer une année d'avance.

Hébergement temporaire ou de courte durée : éventuellement, selon disponibilités

Réservation à distance : si on réserve de l'étranger, deux mois de loyer sont demandés. Renseignements utiles sur le site d'Adele www.adele.org ou Ose Point Logement www.club-etudiant.net

Aide au logement : possible

- **Les résidences HLM (Habitat à loyer modéré) réservées aux étudiants :**

Deux organismes gèrent ces résidences Très peu d'appartements sont réservés aux étudiants. Ils peuvent être dans des quartiers un peu excentrés, mais en général bien desservis par les transports en commun.

Axiade Rhône-Alpes : 173 avenue Jean Jaurès 69364 Lyon cédex 07.

Service location : tel 00/33 4 72 80 55 19. Appartements meublés et non meublés.

Liste complète sur : www.logirel.fr (version anglaise)

tarifs : en moyenne 300 €/mois

Caution/garant : caution + un mois de loyer d'avance + garant obligatoire

Hébergement temporaire ou de courte durée: non

Réservation à distance : possible sur le site

Aide au logement : possible

L'OPAC réserve certains appartements aux étudiants, ils sont meublés.

OPAC du Grand Lyon www.opac-grandlyon.com

OPAC du Rhône www.opacdurhone.fr

OPAC de Villeurbanne www.opacdevilleurbanne.fr

Tarifs : en moyenne 300 €/mois

Caution/garant : caution + un mois de loyer d'avance + garant obligatoire

Hébergement temporaire ou de courte durée: non

Réservation : sur place ou par l'intermédiaire d'un correspondant sur Lyon

Aide au logement : possible

4.4.2 : Les foyers :

Ils peuvent être confessionnels ou laïcs, souvent destinés aux jeunes travailleurs mais ils accueillent aussi des étudiants. En général, la vie y est assez réglementée. Certains ne sont pas mixtes. Ils ont beaucoup de demandes qu'ils ne peuvent pas satisfaire

Des stagiaires étrangers peuvent éventuellement y séjourner sur des périodes assez courtes, mais il y a très peu de places disponibles. Se renseigner directement auprès de chacun d'entre eux.

www.lyoncampus.org

Foyers de jeunes travailleurs sur : www.ufjt.org/menu.htm (recherche par région, département, ville)

Tarifs : en moyenne 300 €/mois

Caution/garant : pas de caution, un mois de loyer d'avance

Hébergement temporaire ou de courte durée : selon les disponibilités. Souvent fermés l'été pendant le mois d'août.

Réservation : sur place ou à distance quand le foyer a un site Web

Aide au logement : possible

4.4.3 : Les locations dans le secteur privé :

La location d'un logement se fait soit directement auprès d'un particulier, soit par l'intermédiaire de professionnels de l'immobilier, appelés Agences et Régies.

Quelques pièges à éviter et trucs à savoir !

- Il ne faut jamais verser de l'argent avant de signer un contrat de location (et pour chaque somme versée, exigez un reçu précisant la nature de la somme versée)
- Il ne faut jamais payer pour consulter ou obtenir une liste d'offres de location (la plupart d'entre elles sont périmées !!!)
- Il est souhaitable d'être sur place pour visiter. Il faut parfois se décider au moment de la visite et être prêt à signer le contrat, donc avoir les documents nécessaires et un carnet de chèque
- Il existe un modèle de contrat de location pour la durée universitaire régissant les rapports entre propriétaire et locataire que vous pouvez vous procurer au CROUS
Quand vous avez affaire à un bailleur privé, lisez bien attentivement le contrat de location qu'il vous propose. Les règles sont floues dans ce domaine et ce contrat (qui n'est pas forcément appelé bail) sera le seul document de référence entre vous et votre propriétaire en cas de litige. Soyez vigilant sur les articles concernant la dédite, la caution et la vie quotidienne.

A distance :

Offre des professionnels de l'immobilier : CNAB : www.cnab.fr ; FNAIM : www.fnaim.fr (recherche par ville)

Offres de particuliers : www.pap.fr (recherche par département : 69 et ville) www.crous-lyon.fr

Offres de professionnels et de particuliers dans les journaux d'annonces : www.bonjour.fr . www.petites-annonces.fr (recherche par ville ou code postal : 69001...69009)

Sur place : les journaux gratuits d'annonces (le paru-vendu, Top Affaires), les Agences et Régies, les offres déposées au CROUS et au CRIJ (coordonnées au chapitre 4.6)

Tarifs : très variables suivant ce qui est proposé

Garant/caution : Via un Professionnel : bail d'un an et garant obligatoire, caution d'un mois minimum + paiement d'1 mois de loyer à l'avance+ honoraires de l'agence (un peu moins d'1 mois de loyer) + frais d'Etat des lieux.

Chez un particulier : pas d'honoraires et pas de frais d'état des lieux ;

Réservation à distance : à condition de s'entendre avec le propriétaire et de verser une certaine somme pour garantir la réservation. Cela paraît quand même difficile si on n'a pas un relais sur place.

Aide au logement : possible dans la mesure où le logement est déclaré et correspond aux critères d'attribution

La colocation , très populaire auprès des étudiants tend à se développer.

Vous pouvez donc partager un appartement et le loyer. Chaque colocataire a droit à une aide à condition d'établir un bail aux noms de tous ceux qui occupent le logement.

A distance : www.colocation.fr (attention ce site s'adresse à tout public) et sur www.lyoncampus.org

Sur place, offres disponibles au CROUS et au CRIJ. (Centre Régional D'Information Jeunesse)

4.5 : Quelques pistes de logement temporaire et de courte durée :

4.5.1 : Pour un séjour de courte durée (de 2 à 6 mois)

- **Le Tamaris**, 36 rue des Antonins 69100 Villeurbanne, tel 00/33 4 72 73 43 92 13 : logements type studio ou T2 (de 335 € à 460 €). Disponibilités pour du court terme à **partir de mars**.
- **La Maison des Etudiants du Rhône**, 13 avenue Joannes Masset Lyon 9^{ème}, tel 00/ 33 4 78 64 66 09. 370 €/mois plus facture d'électricité. **Disponibilité à partir de mars** pour quatre mois au moins. Garant obligatoire ou paiement à l'avance des loyers.
- **En été** : les résidences universitaires du CROUS peuvent avoir des logements disponibles. Il faut les contacter directement par courrier en joignant une copie de pièce d'identité et une copie de l'attestation d'inscription dans une université. Les adresses des résidences sont sur : www.crous-lyon.fr
- Des sites utiles : www.club-etudiant.net ; www.adele.org

4.5.2 : Pour un logement temporaire, à votre arrivée à Lyon :

Les auberges de jeunesse : celle du Vieux Lyon, bien située mais qui affiche très souvent complet et celle de Vénissieux , où il reste souvent quelques places, et qui, bien qu'excentrée, est bien desservie par les transports en commun.

Tarif : nuit + petit-déjeuner : environ 13,80 € ; location de draps : environ 2,80 €. Vous pouvez réserver à distance, le personnel d'accueil parle plusieurs langues. Il vous sera également demandé de payer 2,90 € par jour pour la cotisation à la carte internationale des auberges de jeunesse. Vous pourrez rester 12 jours maximum. En haute saison, vous ne pouvez pas louer plus de trois nuits consécutives. N'hésitez pas à vous engager pour la durée maximum, la recherche d'un logement définitif peut être longue. Vous trouverez un descriptif plus détaillé des auberges de jeunesse sur le site suivant :

www.hostelbooking.com/ibnpub/english/index.asp

Auberge de jeunesse du Vieux Lyon (Lyon 5^{ème}) : Tel 00/33 4 78 15 05 50

Auberge de jeunesse de Vénissieux : Tel 00/33 4 78 76 39 23

Quelques foyers où on peut parfois trouver des disponibilités (le confort y est sommaire):

Aralis (16 foyers sociaux dans le département) : 15 rue du Dauphiné 69003 Lyon, Tel 00/33 4 78 53 40 01.
Accueil en langues étrangères (anglais, espagnol, allemand, turc, yougoslave)

Pour les plus fortunés :

Bed and breakfast, une association qui recense des B&B sur Lyon (environ 50) : Tel. 00 33 (0)4 74 05 87 21
Tarif : de 22, 50 € à 45 € la nuit, petit déjeuner inclus

CISL : 101 boulevard des Etats-Unis, 69008 Lyon tel. 00 (33) 4 37 90 42 42 www.cis-lyon.com/fr/

Tarif : 32 € la nuit petit déjeuner inclus

Le TOTEM : 90 cours Tolstoï 69100 Villeurbanne, tel 00 (33) 4 72 65 19 19

Tarif : de 14 € la nuit, petit déjeuner compris en chambre double à 24 € en chambre simple

Des hôtels pas chers

A sélectionner sur le site de l'office du tourisme dans la catégorie 0 étoile ou 1 étoile. www.lyon-france.com/

Tarifs : de 25 et 50 € la nuit

4.6 : Les plans « débrouille » :

- Contactez des associations de personnes qui sont de la même nationalité que vous, la diaspora peut vous donner un coup de main en cas de nécessité.
Voir sur www.universite-lyon.fr et sur le site de l'association Cosmolyon : <http://fr.groups.yahoo.com/group/cosmolyon/>
Elles sont nombreuses à offrir, dans ce domaine, une aide bénévole comme l' AECAL par exemple (Association des Etudiants de Langue et Culture Africaine) : aecalite@tiscali.fr
- L'Association Rhodanienne pour le Développement de l'Action Sociale héberge dans ses établissements des personnes âgées mais aussi des étudiants qui suivent généralement des études dans le secteur social et qui assurent un accompagnement des résidents : 32 cours Bayard 69002 Lyon, arra-hlm@arra-hlm.org,

4.7 : Le petit lexique du logement :

Assurance habitation : elle est obligatoire et doit couvrir le domicile et la responsabilité civile

Bail : c'est le contrat qui précise les règles d'occupation du logement

Bailleur : propriétaire du logement ou son représentant avec lequel vous signez le bail

CAF : caisse d'allocations familiales

Caution ou dépôt de garantie : dépôt d'argent correspondant à un ou deux mois de loyer à verser au moment de la signature du bail à titre de garantie

Caution solidaire ou Garant : personne qui se porte garant qui doit résider en France ou dans l'Union européenne.

Charges locatives : les dépenses collectives comme l'ascenseur et l'entretien des parties communes, éventuellement le chauffage, l'eau et les taxes d'habitation

CC : charges comprises

Etat des lieux : descriptif de l'état du logement à faire à votre entrée dans le logement. N'oubliez pas de signaler toute anomalie par écrit. On refait un état des lieux au moment du départ. En fonction de l'état dans lequel vous laissez votre appartement, on vous rendra totalement ou partiellement la caution versée.

F1, F2, F3 : 1, 2, 3 pièces en plus de la cuisine et de la salle de bains

Frais d'agence ou honoraires demandés par les agences et les régies : en général, les frais sont réduits pour les étudiants, mais dans certains cas, ils peuvent représenter jusqu'à un mois de loyer.

HLM : Habitat à Loyer Modéré

Loyer : montant mensuel du prix à payer pour occuper le logement. Demandez si les charges sont comprises ou non.

Préavis : pour quitter votre logement, prévenez votre bailleur en lui adressant une lettre recommandée avec accusé de réception selon les délais fixés par le bail (en général de un à trois mois)

RIB : relevé d'identité bancaire

Taxe d'habitation : ce sont les impôts locaux que vous devez acquitter si vous occupez un logement au 1^{er} janvier. Demandez à votre bailleur si elle est ou non incluse dans les charges. Les résidences universitaires du CROUS en sont exonérées.

T1 : une pièce + kitchenette

T2 : cuisine (en général kitchenette) + séjour + chambre

TTC : toutes taxes comprises

5- PREPARER SON DEPART ET SON ARRIVEE A LYON

Dès que vous aurez reçu la décision d'acceptation de l'établissement auprès duquel vous avez postulé, vous commencerez les démarches nécessaires à votre venue à Lyon.

5.1 - Détails pratiques et utiles :

- **Pour téléphoner en France :**
En France, les numéros de téléphone comprennent 10 chiffres et commencent par 01, 02, 03, 04 ou 05 (exemple : 04 72 73 24 95).
Depuis l'étranger, il faut composer le (00), puis le code de la France (33) puis le n° de téléphone sans le premier (0). C'est ainsi que les numéros sont présentés dans ce document (exemple : 00/ 33 4 72 73 24 95).
- **L'agglomération lyonnaise** est située administrativement dans le département du Rhône (N°du département : 69) et dans la région Rhône-Alpes. Elle est composée de plusieurs communes.
Cartes et plans de l'agglomération sur : <http://France.express-map.com/plan-lyon>
- **Pour trouver** l'adresse, le numéro de téléphone, la localisation sur une carte d'un particulier ou d'un établissement, rechercher sur <http://www.pagesjaunes.fr/pb.cgi?>
- **Les nombreux établissements d'enseignement supérieur sont implantés dans différentes communes de l'agglomération et dans différents quartiers de Lyon :**
Localiser l'établissement où vous allez étudier est un préalable à votre recherche de logement.
Il existe deux grands campus universitaires :
La Doua sur la commune de Villeurbanne (Université Lyon1, INSA)
Porte des Alpes sur la commune de Bron (Université Lyon2).
Les autres établissements sont situés à Lyon même ou dans des communes de l'agglomération, principalement Ecully et Vaulx-en-Velin (voir adresses des établissements p.8).

Voir le plan de localisation des établissements d'enseignement supérieur du PUL en avant-dernière page et le plan des transports en commun de l'agglomération lyonnaise (TCL) en dernière page

5.2 - Le passeport :

Il est obligatoire pour entrer en France. Si vous en détenez déjà un, assurez vous qu'il a une durée de validité qui couvre au minimum la durée du séjour prévu.

Une carte d'identité suffit aux ressortissants de l'EEE.

Depuis janvier 2004, les étudiants ressortissants de l'EEE n'ont plus à demander un titre de séjour.

5.3 - Le visa :

Pour tout séjour d'études d'une durée supérieure à trois mois, l'obtention d'un visa de long séjour portant la mention « étudiant » est obligatoire. Son coût est de 99 €.

Sont dispensés du visa :

- . les ressortissants des Etats membres de l'EEE
- . les étudiants en provenance d'Andorre, de Monaco, de Saint-Marin, du Saint-Siège et de la Suisse

Si vous avez besoin de venir en France pour passer un examen ou un concours, vous pouvez avoir besoin d'un visa particulier.

Attention !

**il est impossible d'obtenir un titre de séjour si vous êtes en France avec un visa de tourisme, ni de faire une demande de visa étudiant depuis la France.
L'accord d'admission de l'établissement est nécessaire et préalable à l'obtention du visa mais pas toujours suffisant.**

Pour obtenir un visa, il faut remplir un dossier au consulat de France du pays d'origine qui communique la liste des documents à fournir lors du retrait du dossier.

Pour connaître la liste des documents à fournir et se procurer un dossier, voir le site du Ministère des Affaires étrangères :

<http://www.diplomatie.gouv.fr/venir/visas/index.html> (versions française, anglaise, espagnole)

5.4 – La santé

La ville de Lyon possède un excellent niveau d'infrastructures et de prestations médicales et hospitalières. Toutes les spécialités y sont représentées.

Les étudiants peuvent également bénéficier des services de la Médecine Préventive Universitaire, présente sur les 3 campus de la ville.

5.5 - Les assurances

Assurance santé

Les étudiants étrangers ont accès au régime étudiant de sécurité sociale dans les mêmes conditions que les étudiants français, à savoir :

- être inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur ouvrant droit au régime de sécurité sociale étudiante,
- avoir moins de 28 ans
- et présenter obligatoirement un document ou un titre attestant la régularité du séjour.

L'affiliation à la sécurité sociale s'effectue en même temps que l'inscription dans l'enseignement supérieur, moyennant le paiement d'une cotisation : 180 € (pour l'année universitaire 2004/2005), exonération pour les étudiants boursiers du gouvernement français.

Le régime étudiant est géré par deux mutuelles étudiantes (SMERRA et LMDE) à choisir au moment de votre inscription.

Sont dispensés de l'affiliation au régime étudiant de sécurité sociale, **s'ils sont déjà assurés pour toute l'année universitaire dans leur pays d'origine** :

- les étudiants ressortissants de l'EEE et de la Suisse détenteurs d'un formulaire E 128 (ou autre Exxx) ou de la carte européenne de sécurité sociale, au nom de l'étudiant et tamponné par l'organisme du pays d'origine, ou d'une attestation d'affiliation à une assurance privée, en français, avec indication de la durée de validité.
- les étudiants monégasques et québécois détenteurs d'un imprimé conventionnel.
- les étudiants ressortissants de pays ayant des conventions bilatérales de sécurité sociale avec la France (Algérie, Andorre, Cap vert, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Gabon, Macédoine, Mali, Maroc, République Fédérale de Yougoslavie, Slovénie, Tunisie, Turquie, Polynésie Française), âgés de moins de 19 ans (nés avant le 30/09/86).

La couverture sociale s'étend du 1^{er} octobre au 30 septembre. Elle ouvre droit à un remboursement des soins (maximum 70% des frais engagés sur la base du tarif conventionné sécurité sociale*) et à un remboursement des produits pharmaceutiques (de 40 à 60% de leur coût). Toutefois, une prise en charge de 80 à 100% des frais d'hospitalisation est possible, selon la gravité ou la durée de l'hospitalisation.

* La sécurité sociale fixe des tarifs de convention au delà desquels elle n'assure pas de remboursement (par exemple : 20 € pour une consultation chez un médecin généraliste).

Couvertures complémentaires : proposées par les mutuelles étudiantes, elles complètent le remboursement de sécurité sociale et donnent droit à la carte de tiers payant (qui permet de ne pas faire l'avance des frais dans certains établissements). Cotisations : de 3,75 à 25,50 €/mois selon la couverture.

L'adhésion à une mutuelle est facultative (obligatoire uniquement pour les étudiants étrangers boursiers du gouvernement français) mais vivement conseillée.

SMERRA : www.smerra.fr

LMDE : www.lmde.fr

Attention ! dans certains cas, vous n'avez pas droit au régime étudiant de sécurité sociale :

- vous êtes inscrit dans un établissement n'ouvrant pas droit à la sécurité sociale étudiante (certains établissements dispensant des cours de français pour étrangers par exemple) : vous devez donc contracter une assurance avant votre départ, ou contracter une assurance en France (les mutuelles étudiantes peuvent vous proposer une assurance)
- vous avez plus de 28 ans : pour obtenir un visa pour études, vous devrez justifier d'une couverture sociale.

Assurance responsabilité civile et individuel accident :

Les mutuelles étudiantes proposent des couvertures complémentaires pour le risque « responsabilité civile » (c'est à dire les dommages causés à autrui) et le risque « individuel accident » (c'est à dire les accidents pouvant survenir à l'assuré) en particulier durant la pratique de sports et les séjours à l'étranger. Cotisation annuelle : 12 €

Assurance rapatriement :

Il est vivement conseillé de contracter avant votre départ une assurance qui prendra en charge votre rapatriement au cas où un problème de santé grave ou de longue durée vous obligerait à rentrer dans votre pays.

5.6 – La banque :

La monnaie qui a cours en France, comme dans 10 pays européens, est l'Euro (€).

Il est conseillé d'ouvrir un compte bancaire en France :

- si vous êtes ressortissant d'un pays hors de la zone Euro, afin d'éviter de payer des frais (de change, de transfert) lorsque vous aurez à retirer de l'argent ou à approvisionner votre compte.
- si vous prévoyez de travailler
- pour recevoir l'aide au logement
- pour recevoir des remboursements de soins si vous êtes affilié au régime étudiant de sécurité sociale.

Renseignez vous auprès de votre banque pour savoir si elle a des succursales en France ou des accords avec une banque présente en France.

Tout étranger qui séjourne en France plus de trois mois peut ouvrir un compte bancaire de résident.

Pour ouvrir un compte, il faut :

- Une pièce d'identité ou un passeport
- Une carte de séjour (pour ressortissants hors EEE)
- Un justificatif de domicile
- Une attestation d'inscription dans un établissement d'enseignement.

L'ouverture d'un compte en banque permet de disposer d'un chéquier et d'une Carte de Crédit.

5.7 – Le permis de conduire :

Si vous possédez un permis de conduire, il sera valable en France tant que vous serez étudiant (et également pour un séjour touristique de moins de 3 mois).

Les ressortissants communautaires peuvent utiliser leur permis de conduire dans tous les pays de l'UE tant qu'il est en cours de validité.

5.8 – L'avion et le train :

Vous pouvez arriver à Lyon en avion : l'aéroport Saint-Exupéry est à 20 Km du centre ville. Des navettes appelées Satobus (www.satobus.com) assurent la liaison avec le centre ville toutes les 20 minutes.

Si votre avion atterrit à Paris, vous pourrez rejoindre le centre ville de Lyon en 2 heures par le TGV (Train à Grande Vitesse) depuis l'aéroport Charles de Gaulle de Roissy ou depuis la gare de Lyon à Paris. Environ 70€.. Vous pouvez obtenir un tarif réduit en achetant un billet appelé « Prem's » sur le site Internet de la SNCF : www.sncf.com

5.8 - Les documents à emporter :

Pour les étudiants de l'EEE :

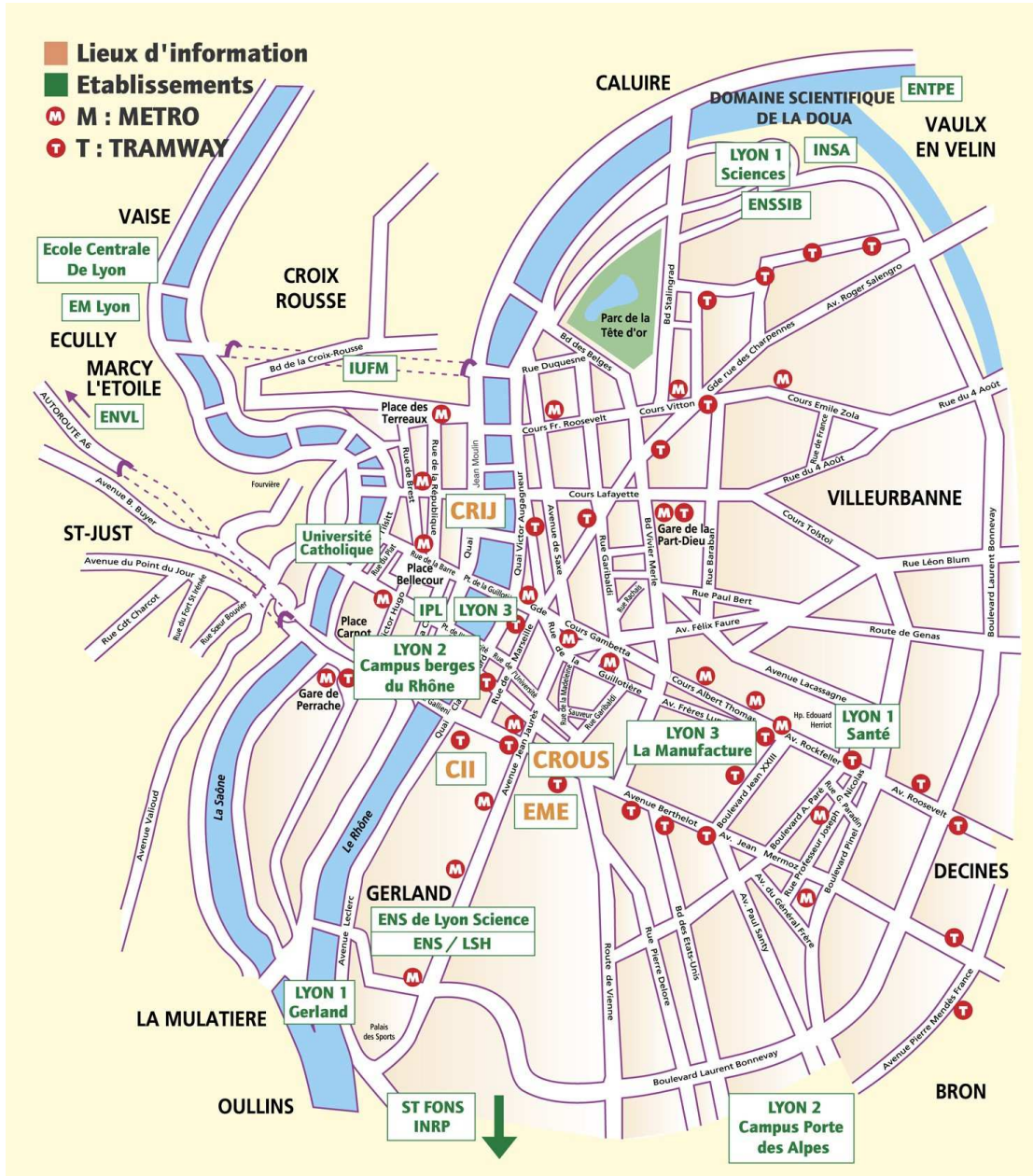
- le passeport ou la carte d'identité
- l'accord d'admission de l'établissement d'enseignement supérieur choisi
- 1 extrait de naissance et/ou acte de mariage, traduits en français et légalisés par un service officiel français
- les diplômes et/ou l'attestation de réussite à l'entrée à l'Université de votre pays, traduits en français et légalisés par un service officiel français
- des photographies d'identité
- si vous avez déjà une assurance : un formulaire communautaire de sécurité sociale (E 128) tamponné par l'organisme du pays d'origine ou une carte européenne de sécurité sociale à votre nom ou une attestation d'assurance maladie privée traduite en français, avec indication de la durée de validité.

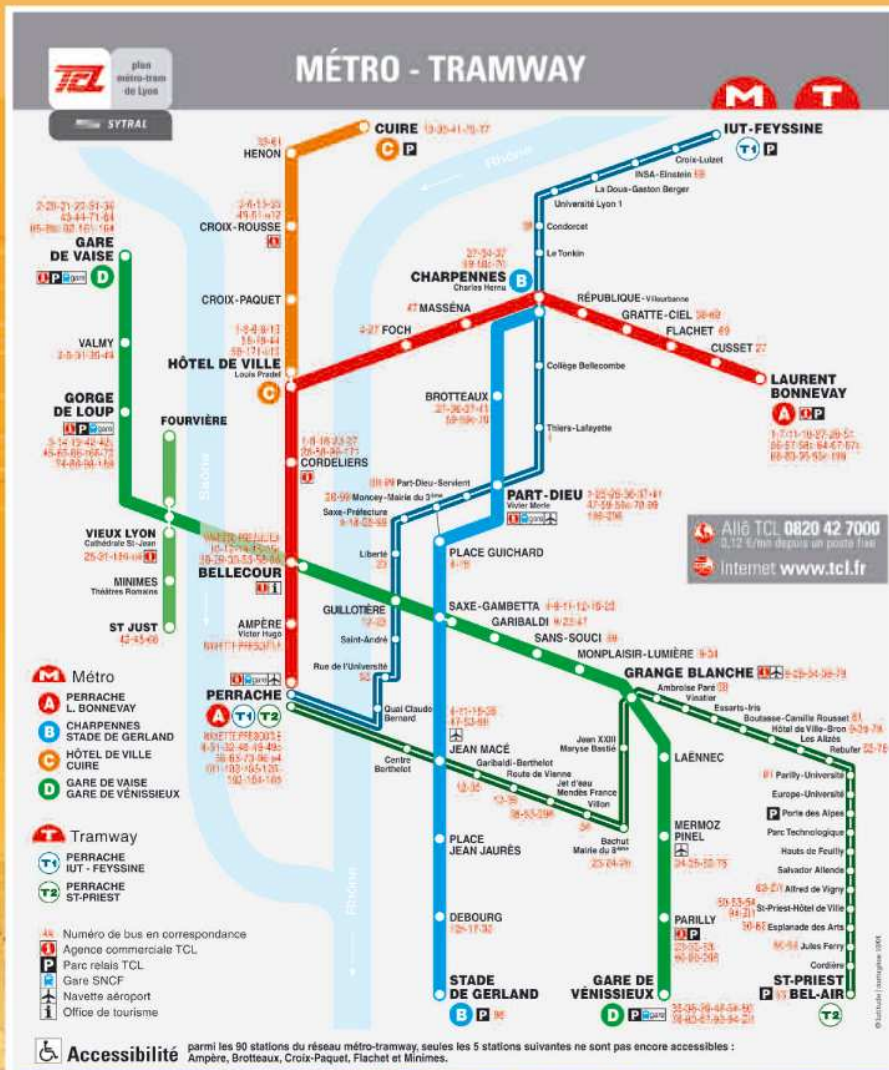
Pour les étudiants des autres nationalités :

- le passeport contenant un visa long séjour mention « étudiant » ou un visa « concours » « C » (les étudiants de Suisse sont dispensés du visa long séjour)
- le justificatif de ressources
- l'accord d'admission de l'établissement d'enseignement supérieur
- 4 extraits de naissance et/ou actes de mariage, traduits en français et légalisés par un service officiel français
- les diplômes et /ou l'attestation de réussite à l'entrée à l'Université de votre pays, traduits en français et légalisés par un service officiel français
- des photographies d'identité (une dizaine dont 3 en noir et blanc pour le titre de séjour)

Et bienvenue à Lyon !

LOCALISATION DES ETABLISSEMENTS DE L'UNIVERSITE DE LYON





Directeurs de la publication :

Jean Dorey, Délégué général du Pôle Universitaire de Lyon,
Denis Lambert, Directeur du CROUS de Lyon-Saint-Etienne.

Comité de rédaction :

Michèle Guénin, Elisabeth Gros, Elisabeth Persoud,
Yvana Terrat, Stéphanie Thomas, Josiane Zambardi.

Avec l'aimable participation de :

Caroline Marque, Cosmolyon, Manon Vermeulen, Qing Loska.